

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3623

28 novembre 2014

SOMMAIRE

1 2 3 Luxembourg S.A.	173865	Loquacious S.A.	173861
Africa Telecom Towers S.C.S.	173867	Next Code Health Luxembourg S.à r.l. .	173861
Alosa Invest S.A.	173868	NPF Soparfi D S.à r.l.	173858
Alpina Dominium S à r.l.	173868	Oberrheinische Beteiligungsgesellschaft für das Verlagswesen S.A.	173860
Altor MM Holding S.à r.l.	173864	P.H.I. DATA	173869
Altor Valot Holding S.à r.l.	173865	Plaisirs du Vin S.à r.l.	173858
Angelmar Management CO	173865	Popov Capital S.A.	173860
Antin Infrastructure Luxembourg III	173900	Procoat S.A.	173858
Arbis	173868	Ralf Schuh Raumausstattung G.m.b.H. .	173859
Ariston Partners	173865	RFR Grundstücksgesellschaft S. à r.l.	173859
Arts et Nature S.à r.l.	173869	SHCO 95 S.à r.l.	173860
Atconsulting S.à r.l.	173869	SLA Ireland No 1 S.à r.l.	173874
Aviatrax S.A.	173867	Synthesis (Luxembourg) S.A.	173859
Avroy Finance S.à r.l.	173866	TPG Almindus S.à r.l.	173904
Awadent Lux S.A.	173872	Trissardi S.à r.l.	173861
Crescent Point Energy Lux S.à r.l.	173871	Trucson Properties S.à r.l.	173861
EREF S.A.	173870	VAM Advisory S.A.	173863
Esther Invest S.A.	173869	Velvet Lux Holding S.A.	173862
House Concept S.A.	173858	Veritas	173862
HW Holding S.A.	173903	Warner Music Luxembourg S.à r.l.	173862
Immobilière sans Frontières	173903	Wiesen-Piront Constructions S.A.	173872
Kaliel S.à r.l.	173903	Zone S.à r.l.	173864
Lennox Investments S.à r.l.	173896		

House Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7333 Steinsel, 70, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 91.821.

Aujourd'hui, le huit octobre deux mil quatorze, s'est réuni le conseil d'administration de la société anonyme HOUSE CONCEPT S.A., savoir:

- 1.- Monsieur Marco ROLLINGER, administrateur de sociétés,
 - 2.- Monsieur Dany ROLLINGER, administrateur de sociétés,
 - 3.- Monsieur Tommy ROLLINGER, administrateur de sociétés,
- tous demeurant professionnellement à L-7333 Steinsel, 70, rue des Prés.

A l'unanimité des voix ils ont pris les décisions suivantes:

- ils nomment président du conseil d'administration jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2019: Monsieur Dany ROLLINGER, préqualifié;

- ils confirment que la société sera engagée valablement en toutes circonstances par la signature d'un administrateur-délégué.

Mersch, le 8 octobre 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014167838/19.

(140191336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

NPF Soparfi D S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 120.086.

Le bilan de la société au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2014.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014169293/12.

(140193246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2014.

Plaisirs du Vin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9635 Bavigne, 10, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 117.943.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/10/2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2014169340/12.

(140192937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2014.

Procoat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 73.151.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 30 octobre 2014 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Marc Koeune
- Madame Andrea Dany
- Madame Nicole Thommes

- Monsieur Jean-Yves Nicolas
Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l.
Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2020.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014169347/18.

(140193080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2014.

RFR Grundstücksgesellschaft S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.603.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2014.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014169386/13.

(140193508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2014.

Ralf Schuh Raumausstattung G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6947 Niederanven, 3, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 90.182.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG MALDENER S.A.R.L.

EXPERTS COMPTABLES - FIDUCIAIRE

31, OP DER HECKMILL - L-6783 GREVENMACHER

Signature

Référence de publication: 2014169367/13.

(140193422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2014.

Synthesis (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 167.361.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société du 10 octobre 2014:

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat des administrateurs suivants pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015:

- * Monsieur Marc Lefèbvre, Administrateur;
- * Monsieur Spyridon Papadopoulos, Administrateur;
- * Monsieur Aristides Protopapadakis, Administrateur;
- * Monsieur Manuel Bertrand, Administrateur.

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de Deloitte Audit, en qualité de Réviseur d'Entreprises agréé, pour une nouvelle période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé comme suit:

- Monsieur Marc Lefèbvre, Administrateur;
- Monsieur Spyridon Papadopoulos, Administrateur;
- Monsieur Aristides Protopapadakis, Administrateur;
- Monsieur Manuel Bertrand, Administrateur.

Le Réviseur d'Entreprises agréé est:

- Deloitte Audit, 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EDMOND DE ROTHSCHILD (EUROPE)

Société Anonyme

Référence de publication: 2014169413/27.

(140193617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2014.

SHCO 95 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 189.596.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 30 octobre 2014:

- Ancienne situation associée:

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l: 12.500 parts sociales

- Nouvelle situation associée:

	Parts sociales
German Prime Retail S.à r.l., société à responsabilité limitée, L-7257 Walferdange, 2, Millewee, en cours d'enregistrement auprès du R.C.S. Luxembourg	12.500
Total	12.500

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 30 octobre 2014

1. La société à responsabilité limitée Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l. a démissionné de son mandat de gérante unique.

2. M. Philippe CHAN, expert-comptable, né à Maurice, le 15 novembre 1974, demeurant professionnellement à 2, Millewee, L-7257 Walferdange (Grand-Duché de Luxembourg), a été nommé comme gérant de classe A pour une durée indéterminée.

3. M. Marcel STEPHANY, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 4 septembre 1951, demeurant professionnellement à 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange (Grand-Duché de Luxembourg) a été nommé comme gérant de classe B pour une durée indéterminée.

4. Le nombre de gérants a été augmenté de 1 (un) à 2 (deux).

Luxembourg, le 31 octobre 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour SHCO 95 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014169426/31.

(140192936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2014.

Popov Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 165.381.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2014169342/11.

(140192855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2014.

Oberrheinische Beteiligungsgesellschaft für das Verlagswesen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 121.145.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2014169301/12.

(140192839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2014.

Next Code Health Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 183.646.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2014.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2014169289/12.

(140192882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2014.

Loquacious S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 179.759.

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2014.

Pour LOQUACIOUS S.A.

Référence de publication: 2014169213/11.

(140192897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2014.

Trucson Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 107.690.

EXTRAIT

Avec effet au 26 septembre 2014, la société CAPITA FIDUCIARY S.A., ayant son siège social au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a dénoncé le domicile établi au 6 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg de la société à responsabilité limitée Trucson Properties S.à r.l., enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B107 690.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2014.

CAPITA FIDUCIARY S.A.

Le domiciliataire

Référence de publication: 2014169472/15.

(140193413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2014.

Trissardi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 138.417.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 31 octobre 2014

1. L'associé unique a accepté la démission de Monsieur Luc HANSEN de son mandat de gérant de catégorie B de la société.

2. L'associé unique a décidé de nommer pour une durée indéterminée, Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, comme nouveau gérant de catégorie B.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 31 octobre 2014.

Référence de publication: 2014169471/16.

(140193416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2014.

Warner Music Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 99.619.

Le bilan au 30 septembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2014.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014169501/12.

(140193449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2014.

Velvet Lux Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 172.528.

L'actionnaire unique de la Société a décidé par résolutions écrites du 27 octobre 2014 de:

(i) Révoquer le mandat du commissaire au compte de la société Memola & Partners S.A. avec effet immédiat;

(ii) Nommer Me Denis LENFANT, avocat, résidant professionnellement au L-2550 Luxembourg, 32 avenue du X Septembre, né le 12 décembre 1976, à Verviers (Belgique) en tant que commissaire au compte de la Société avec effet immédiat pour une durée de 6 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Velvet Lux Holding S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2014169491/15.

(140193383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2014.

Veritas, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmëtt.

R.C.S. Luxembourg B 125.307.

Confirmation de la composition du conseil d'administration de la société au 20 octobre 2014

Les soussignés, administrateurs de la Société, agissant conjointement conformément à l'article 18 des derniers statuts coordonnés de la Société, confirment par le biais de la présente, que la composition du conseil d'administration est actuellement la suivante:

1. M. Frans Schotte, né le 11 novembre 1947 à B-8860 Lendeledede, Belgique, administrateur, ayant son domicile à B-8800 Roeselare, Belgique, Domien Craccostraat 12, cooptée par le conseil d'administration de la Société tenue le 18 septembre 2014, et ce avec effet du 1^{er} juillet 2014;

2. Cascade SPRL, société enregistrée auprès du Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0449.473.848, administrateur, représentée par M. Philippe Van Doninck, représentant permanent, ayant son siège social à B-2530 Boechout, Belgique, Doornstraat 10, nommée par l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue le 24 juin 2010;

3. Comape SPRL, société enregistrée auprès du Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0875.207.640, administrateur, représentée par M. Marc Peeters, représentant permanent, ayant son siège social à B-8000 Brugge, Belgique, Ridderstraat 1, nommée par l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue le 24 juin 2010;

4. Poriau - Van Gerven SCA, société enregistrée auprès du Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0466.252.373, administrateur, représentée par M. Hubert Poriau, représentant permanent, ayant son siège social à ?-2500 Lier, Belgique, Aarschotsesteenweg 210, nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue le 24 juin 2010;

5. Immoveka SA, société enregistrée auprès du Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0435.374.897, administrateur, représentée par M. Patrick Van Kerkhoven, représentant permanent, ayant son siège social à B-2650 Edegem, Belgique, Hovestraat 125, nommée par l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue le 24 juin 2010;

6. M. Luc Vandewalle, né le 23 février 1944 à B-8000 Brugge, Belgique, administrateur, ayant son domicile à B-8510 Marke, Belgique, Gerard Davidstraat 20, nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue le 24 juin 2010; et

7. Ataraxia SPRL, société enregistrée auprès du Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0846.408.934, administrateur, représentée par M. André Duval, représentant permanent, ayant son siège social à B-2650 Edegem, Belgique, Renaat de Rudderlaan 20) nommée par l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue le 21 juin 2012.

Lors (i) de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, tenue le 24 juin 2010, le mandat de Magrepat SA comme administrateur de la Société a pris fin et (ii) du conseil d'administration de la Société, tenue le 18 septembre 2014, le mandat de Kagekas Bis SPRL (précédemment nommée Schotte Management SA), comme administrateur de la Société a pris fin avec effet du 30 juin 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Kontich, le 20 octobre 2014.

Immoveka SA / Comape SPRL

Administrateur / Président du conseil d'administration

- /Administrateur

Représenté par Patrick Van Kerkhoven / Représenté par Marc Peeters

Représentant permanent / Représentant permanent

Référence de publication: 2014169492/44.

(140193257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2014.

VAM Advisory S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 107.143.

Extract of the minutes of the resolutions of the unique shareholder of the Company taken at the registered office of the Company in Luxembourg on 21 October 2014:

The unique shareholder decided to reappoint the following members of the Board of Directors and the Réviseur d'Entreprises Agréé for a new period of one year.

The Directors are:

- Mr Peter John de Putron, Chairman of the Board of Directors, with professional address at 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Luxembourg

- Mr Michael Hunt, Director, VAM Advisory S.A., with professional address at 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Luxembourg

- Mr Benoni Dufour, Civil Engineer, with professional address at 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Luxembourg

The Réviseur d'Entreprises Agréé is:

- Ernst & Young S.A., 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, Luxembourg

The mandates of the Directors and of the Réviseur d'Entreprises Agréé shall expire immediately after the third Tuesday of the month of October at 03:30 p.m. of the next annual general meeting of the Shareholders.

Certified true extract

Michael Hunt / Benoni Dufour

Directors

French translation - Traduction en français

Extrait du procès-verbal des résolutions de l'actionnaire unique de la Société prises en date du 21 octobre 2014 au siège social de la Société à Luxembourg.

L'actionnaire unique a décidé de réélire les administrateurs suivants et le réviseur d'entreprises agréé en fonction pour une nouvelle période d'un an.

Les administrateurs sont:

- M. Peter John de Putron, président de conseil d'administration, avec adresse professionnelle à 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg. Luxembourg

- M. Michael Hunt, directeur, VAM Advisory S.A., avec adresse professionnelle à 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Luxembourg

- M. Benoni Dufour, ingénieur civil, avec adresse professionnelle à 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Luxembourg

Le réviseur d'entreprises agréé est:

- Ernst & Young S.A., 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, Luxembourg

Les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprises agréé prendront fin immédiatement à l'issue de la troisième mardi du mois d'octobre à 15:30 heures de la prochaine assemblée générale annuelle des Actionnaires.

Extrait certifié conforme

Michael Hunt / Benoni Dufour

Administrateurs

Référence de publication: 2014169486/44.

(140193575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2014.

Zone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 32, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 103.708.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Assemblée générale extraordinaire du 31/12/2013

Le soussigné:

Monsieur André ZUPANOSKI, né à Luxembourg, le 8 août 1984, cordonnier, demeurant à L-2611 Luxembourg-Bonnevoie, 131, Route de Thionville,

agissant en sa qualité d'associé unique, représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée "ZONE S.à r.l.", avec siège social à L-2240 Luxembourg, 32, Rue Notre-Dame, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 103 708,

s'est réunie en assemblée générale extraordinaire, et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du liquidateur, et approuve ce rapport ainsi que les comptes de liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur, en ce qui concerne l'exécution de son mandats.

Troisième résolution

L'assemblée prononce la clôture définitive de la liquidation de la société.

Quatrième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à L-1271 Luxembourg, 9, Rue Thomas Byrne, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux actionnaires qui ne se seraient pas présents à la clôture de la liquidation seront déposées pendant cinq ans au moins à L-1271 Luxembourg, 9, Rue Thomas Byrne, au profit de qui il appartiendra.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

André ZUPANOSKI.

Référence de publication: 2014169515/30.

(140193490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2014.

Altor MM Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 190.125,00.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 145.368.

—
EXTRAIT

La Société a été informée que le nom d'une gérante de catégorie B de la Société, Madame Dalia Ziukaite, a été changé pour Dalia Bleyer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014169534/15.

(140194191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Angelmar Management CO, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 174.604.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2014.

Angelmar Management Co S.à.r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A. / S. Oury

Gérant B / Gérant A

Référence de publication: 2014169536/13.

(140193884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Altor Valot Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 115.740,00.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 148.514.

EXTRAIT

La Société a été informée que le nom d'une gérante de catégorie B de la Société, Madame Dalia Ziukaite, a été changé pour Dalia Bleyer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014169535/15.

(140194152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

1 2 3 Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 2, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 55.215.

Les comptes annuels du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014169516/11.

(140192896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2014.

Ariston Partners, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 75, Avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 187.368.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance de la Société en date du 10 juillet 2014 que Monsieur Erick Lauro, né le 8 avril 1957 à Paris, France, résidant au 75, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg a été nommé délégué à la gestion journalière de la Société pour une durée indéterminée avec effet au 10 juillet 2014 et avec un pouvoir individuel de signature.

Le 3 novembre 2014.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014169543/15.

(140194381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Avroy Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 96.892.

—
DISSOLUTION

L'AN DEUX MILLE QUATORZE,

LE DIX-SEPT OCTOBRE,

Par-devant Nous, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Real Estate Europe (JB) S.A., une société anonyme ayant son siège social à 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 57965 («L'Associé»),

représentée aux fins des présentes par Monsieur Jean FAWWE, employé, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, Boulevard de la Foire, n° 1,

aux termes d'une procuration donnée le 15 octobre 2014.

Ladite procuration restera annexée aux présentes.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- que la société Avroy Finance, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec un capital social de EUR 31.000,- ayant son siège social au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée sous la dénomination de «Filby Holding S.A.» par un acte notarié en date du 14 octobre 2003 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1291 de l'année 2013, société immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96892. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire Joseph ELVINGER, de résidence à Luxembourg, en date du 10 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 685 du 12 juillet 2005.

- que le capital social de la Société est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 310 (trois cent dix) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

- que la partie comparante s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société;

- que l'activité de la Société ayant cessé, la partie comparante, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme associé unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- que l'associé unique se désigne comme liquidateur de la Société, et en cette qualité il a rédigé son rapport de liquidation, lequel reste annexé au présent acte. L'associé unique tel que représenté déclare que tout le passif de la Société connu a été payé ou provisionné. L'associé unique déclare reprendre tout l'actif de la société et il déclare encore que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel, qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé;

- que l'actif éventuel restant sera attribué à l'actionnaire unique;

- que parmi l'actif restant figure notamment un véhicule automobile de marque Bentley Continental GTC, ayant comme numéro de châssis SCBDE23W57C043386,

- que les déclarations du liquidateur ont été vérifiées par la société ODD Financial Services S.A, ayant son siège social au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 41.014, désignée comme «commissaire à la liquidation» par l'associé unique de la Société, lequel confirme l'exactitude du rapport du liquidateur. Le rapport du commissaire à la liquidation restera annexé au présent acte;

- que partant la liquidation de la Société est à considérer comme réalisée et clôturée;

- que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que décharge pleine et entière est donnée au liquidateur et au commissaire à la liquidation pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que Monsieur Alberto MORANDINI est désigné comme mandataire spécial pour l'exécution de toute opération susceptible d'être accomplie une fois la société liquidée;

- que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

- que le comparant pourra procéder à l'annulation du registre des associés.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ EUR 1.200,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. FAWE, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2014. Relation: LAC/2014/49660. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé) I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 novembre 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014169550/70.

(140194331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Aviatrax S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 144.706.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle réunie en date du 02/05/2012

- Mme Matthildur Kristjansdottir, M. Hermann Reynisson et M. Paul Worth sont réélus comme membres du conseil d'administration. Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 03.11.2014.

Matthildur Kristjansdottir

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2014169549/13.

(140194474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Africa Telecom Towers S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 191.436.

EXTRAIT

Il résulte de l'acte de constitution signé sous seing privé le 28 octobre 2014 à Luxembourg, à Paris et à New York, que la société en commandite simple dénommée "AFRICA TELECOM TOWERS S.C.S.", ayant son siège social au 115, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été constituée pour une durée maximale de sept (7) ans.

Le capital de la Société est fixé à quatre cent quatre-vingt-dix millions cinq cent mille dollars américains (USD 490.500.000,-).

L'objet de la Société est d'acquérir et de détenir des valeurs mobilières (conformément aux lois luxembourgeoises applicables) directement sous quelque forme que ce soit, dans IHS Holding Limited, une société privée constituée sous les lois de l'île Maurice, à travers, parmi d'autres, la souscription ou l'acquisition de toutes valeurs mobilières et d'administrer, développer et gérer cette détention d'instruments financiers, SOUS RESERVE TOUJOURS que la Société ne s'engagera pas dans une transaction qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui requerrait une autorisation d'établissement sous la loi luxembourgeoise sans autorisation valable sous la loi luxembourgeoise.

L'associé commandité de la Société est Oranje-Nassau GP S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 115, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 191080.

La Société sera gérée par Oranje-Nassau GP S.à.r.l., susmentionnée, en la fonction d'associé commandité gérant à compter de la constitution de la Société et sans limitation dans la durée du mandat de gérant.

L'exercice comptable de la Société débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Par exception, le premier exercice comptable de la Société débutera lors de sa constitution et se finira le 31 décembre 2014.

L'activité de la Société ainsi que sa situation financière, y compris, en particulier, ses livres et comptes, seront revus par ERNST & YOUNG LUXEMBOURG, ayant son siège social au 7, Rue Gabriel Lippmann, L - 5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg et étant immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 88019, en tant que réviseur d'entreprise agréé. Le réviseur d'entreprise agréé a été nommé dans l'acte de constitution de la Société pour une durée de un (1) an, tout en étant rééligible.

La Société sera engagée par la signature individuelle de l'associé gérant commandité, Oranje-Nassau GP S.à.r.l., lui-même dûment représenté.

Luxembourg, le 31 octobre 2014.

Oranje-Nassau GP S.à r.l.

Représentée par Winvest Conseil S.à.r.l., elle-même dûment représentée.

Bernard Gautier

Gérant de catégorie 1

Référence de publication: 2014169557/40.

(140193970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Alosa Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 181.257.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 30 octobre 2014 que le siège social de la société est transféré de son ancienne adresse au 11, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg avec effet au 1^{er} septembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Référence de publication: 2014169563/13.

(140194378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Alpina Dominium S à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4599 Differdange, 47, rue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.621.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

ALPINA DOMINIUM Sarl

Signature

Un mandataire ad hoc

Référence de publication: 2014169564/13.

(140194255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Arbis, Société Anonyme.

Capital social: EUR 90.000,00.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 96.612.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 25 septembre 2014

3. NOMINATION D'UN COMMISSAIRE

La nomination de CORINNE DUVIVIER, 12, rue de Lultzhausen, L-9650 Esch sur Sûre, en qualité de commissaire aux comptes, est décidée avec effet au 1^{er} janvier 2013, et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2019, en remplacement de la FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE REVISION EVERARD-KLEIN S.à.r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014169575/14.

(140193908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Arts et Nature S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3348 Leudelange, 3, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 54.496.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Fiduciaire WBM

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2014169583/13.

(140193976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Atconsulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 3-5, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 145.722.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance tenue en date du 20 octobre 2014 que:

- Le siège de la société a été transféré du 8 Avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg au 3-5 rue du Fossé L-1536 Luxembourg

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Référence de publication: 2014169588/13.

(140193838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

P.H.I. DATA, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 66.192.

Les comptes annuels au 30/06/2011 de P.H.I. DATA, Heide, 11 à B-1780 Wemmel ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément aux dispositions des articles 160-2, 160-3 et 9 de la loi modifiée du 10/08/1915 sur les sociétés commerciales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2014169311/12.

(140193272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2014.

Esther Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 135.149.

L'an deux mille quatorze,

le vingt-huit octobre,

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ESTHER INVEST S.A., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 5, Boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.149 (NIN 2007 22 42 344),

constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph WAGNER, de résidence à Sanem, en date du 28 décembre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 312 du 6 février 2008.

Le capital social s'élève à trente-et-un mille Euros (EUR 31.000.-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100.-) chacune, entièrement libérées.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benjamin BODIG, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 5, Boulevard Royal.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Colette WOHL, employée privée, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 5, Boulevard Royal.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Décision de mettre la société ESTHER INVEST S.A. en liquidation.

2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

3.- Divers

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée "ne varietur" par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la société ESTHER INVEST S.A. et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer Madame Colette WOHL, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 5, Boulevard Royal, comme liquidateur de la société.

Le liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes de tout ce qui précède, ces dernières, toutes connues du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: B. BODIG, C. WOHL, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 29 octobre 2014. Relation: ECH/2014/2062. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 31 octobre 2014.

Référence de publication: 2014169025/50.

(140193062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2014.

EREF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3552 Dudelange, 32, rue Nic Conrady.

R.C.S. Luxembourg B 139.348.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf octobre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Madame Marie-Paule WEIRICH, employée, née à Dudelange, le 19 décembre 1955, demeurant à L-3552 Dudelange, 32, rue Nic Conrady,

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations:

a.- Que la société anonyme EREF S.A., société anonyme existant et gouvernée par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-3552 Dudelange, 32, rue Nic Conrady, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 139.348, a été constituée par-devant Maître Paul DECKER, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 18 juin 2008, acte publié au Mémorial C numéro 1652 du 4 juillet 2008.

b.- Que le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (31.000,-EUR) représenté par trois cent dix actions (310) d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

c.- Que la comparante est la seule et unique actionnaire de ladite société.

d.- Que l'activité de la société ayant cessé et que la comparante, en tant qu'actionnaire unique, siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la société, prononce la dissolution anticipée de la prédite société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

e.- Que l'actionnaire unique se désigne comme liquidateur de la société, mission qu'elle accepte.

f.- Que le liquidateur requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute, moyennant reprise par l'actionnaire unique de l'intégralité de l'actif et du passif, et avoir transféré tous les actifs au profit de l'actionnaire unique.

g.- Que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

h.- Que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

i.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

j.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation du registre des actionnaires.

k.- Que partant, la liquidation de la société est achevée.

l.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la société dissoute à L-3552 Dudelange, 32, rue Nic Conrady.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de 700,- EUR, sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Marie-Paule WEIRICH, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 octobre 2014. Relation GRE/2014/4275. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014169020/46.

(140193218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2014.

Crescent Point Energy Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.000.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 168.820.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 27 octobre 2014 que la personne suivante a démissionné, avec effet au 23 octobre 2014, de sa fonction de gérant de catégorie B de la Société:

- Monsieur Philippe Salpetier, né le 19 août 1970 à Libramont, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée, avec effet au 23 octobre 2014, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie B de la Société:

- Madame Marina Lebrun, née le 19 juin 1978 à Ploemeur, France, ayant son adresse professionnelle au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Gérant de catégorie A

- Monsieur Trent Stangl, né le 10 août 1967 à Regina, Canada, ayant son adresse professionnelle au 111-5, Avenue SW, CDN - T2P 3Y6 Calgary, Alberta, Canada.

Gérants de catégorie B

- Madame Marina Lebrun, prénommée.

- Monsieur Patrick Moinet, né le 6 juin 1975 à Bastogne, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 30 octobre 2014.

Pour extrait conforme
 ATOZ
 Aerogolf Center - Bloc B
 1, Heienhaff
 L-1736 Senningerberg
 Signature

Référence de publication: 2014168943/33.

(140192817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2014.

Wiesen-Piront Constructions S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-8140 Bridel, 88, rue de Luxembourg.
 R.C.S. Luxembourg B 85.748.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 octobre 2014.

Pour statuts coordonnés

Référence de publication: 2014169504/11.

(140193599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2014.

Awadent Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8410 Steinfort, 53, route d'Arlon.
 R.C.S. Luxembourg B 169.503.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le treizième jour du mois d'octobre.

Pardevant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Sami AWADA, médecin-dentiste, né le 01 janvier 1966 à El Bouchrié (Liban), N° matricule: 1966 01 01 17334, domicilié à L8410 Steinfort, 53, route d'Arlon ;

I.- Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter qu'il est le seul et unique actionnaire de la société anonyme «Awadent Lux S.A.», établie et ayant son siège social à L-8410 Steinfort, 53, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 169.503, numéro d'identité: 2012 22 08 452, qui a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, notaire de résidence à Diekirch, en date du 07 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1764 du 13 juillet 2012 (ci-après la "Société"), et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution.

II.- Le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à trente et un mille euros (EUR 31.000.-) divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (EUR 100.-) chacune, toutes les actions étant entièrement souscrites et libérées et appartenant intégralement à l'actionnaire unique, pré-qualifié.

Constat d'un actionnaire unique

À la suite d'une cession d'actions intervenue sous seing privé en date du 27 juin 2014, dès avant la signature des présentes et hors la présence du notaire instrumentant, l'actionnaire unique constate que la Société n'a plus qu'un actionnaire unique en la personne de Monsieur Sami AWADA, pré-qualifié.

Assemblée générale extraordinaire

VI.- Le comparant, Monsieur Sami AWADA, pré-qualifié, en sa qualité d'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, s'est ensuite réuni en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se considère dûment convoqué et a pris les résolutions suivantes:

1.- Le comparant, Monsieur Sami AWADA, pré-qualifié, a décidé en tant qu'actionnaire unique de la Société, de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation.

2.- Le comparant, Monsieur Sami AWADA, pré-qualifié, en sa qualité d'actionnaire unique et bénéficiaire économique final de l'opération, assume le rôle de liquidateur de la Société.

3.- Le comparant, Monsieur Sami AWADA, pré-qualifié, déclare que les activités de la Société ont cessé, qu'en vertu des comptes établis de la Société au 13 octobre 2014 tout le passif connu de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, a été payé ou dûment provisionné.

Ledit bilan intérimaire de la Société restera, après avoir été signé "ne varietur" par les parties comparantes et le notaire instrumentant, annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité de l'enregistrement.

4.- Le comparant, Monsieur Sami AWADA, pré-qualifié, en tant qu'actionnaire unique est investi de tout l'actif et il s'engage solidairement, indivisiblement et personnellement avec la Société à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société dissoute et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa propre personne.

Dans ce contexte, le comparant, Monsieur Sami AWADA, pré-qualifié, déclare, en particulier, que la Société n'a plus eu d'activités quelconques après le 13 octobre 2014.

5.- Le comparant, Monsieur Sami AWADA, pré-qualifié, accomplira, enregistrera, exécutera ou entreprendra toute autre étape requise afin de transférer à lui-même tout l'actif et/ou passif impayé de la Société.

En particulier, il veillera à faire enregistrer et transcrire l'immeuble de la Société à son nom personnel, de sorte que l'immeuble ayant appartenu à la Société appartiendra à l'avenir à Monsieur Sami AWADA, pré-qualifié.

Il s'agit de l'immeuble suivant:

a) L'immeuble suivant, inscrit au cadastre comme suit:

Commune de Steinfort, section A de Steinfort:

- Numéro 1161/3724, lieu-dit «route d'Arlon», place (occupée), bâtiment à habitation, d'une contenance de 35 ares 73 centiares,

A.- en copropriété privative et exclusive:

Le GARAGE/PARKING au sous-sol, portant la désignation cadastrale 010 B U 81, d'une surface utile d'après cadastre de 12.50 mètres carrés, faisant 1.164/1.000èmes dans les parties communes,

Le GARAGE/PARKING au sous-sol, portant la désignation cadastrale 011 B U 81, d'une surface utile d'après cadastre de 12.50 mètres carrés, faisant 1.164/1.000èmes dans les parties communes,

Le COMMERCE au rez-de-chaussée, portant la désignation cadastrale 063 A D 00, d'une surface utile d'après cadastre de 71.04 mètres carrés, faisant 26.465/1.000èmes dans les parties communes,

Le COMMERCE au rez-de-chaussée, portant la désignation cadastrale 084 A A 00, d'une surface utile d'après cadastre de 17.36 mètres carrés, faisant 6.467/1.000èmes dans les parties communes,

B.- en copropriété et indivision forcée:

Correspondant à ces éléments privatifs une quotité indivise de trente-cinq virgule deux cent soixante/millièmes (35.260/1.000èmes) dans les parties communes, y compris le sol ou terrain

appartient à la Société pour avoir été acquis suivant acte de vente reçu par Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, en date du 09 novembre 2012, transcrit au deuxième bureau des hypothèques à Luxembourg, le 26 novembre 2012, au volume 1926, numéro 24.

6.- Partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

7.- Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs, à l'administrateur-délégué et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

8.- Les livres comptables et tous autres documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans, à compter de la date des présentes, à l'ancien siège social de la Société dissoute à L-8410 Steinfort, 53, route d'Arlon.

9.-Il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la Société dissoute et l'avoir social de ou remboursement à, l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créance de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

10.-Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcription, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

11.- Les frais et honoraires en relation avec le présent acte sont tous à charge de la Société et du comparant prénommé, lequel s'engage solidairement, indivisiblement et personnellement avec la Société pour ce qui est du paiement desdits frais et honoraires envers le notaire soussigné.

DONT ACTE, fait et passé à Windhof, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. AWADA, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 14 octobre 2014. Relation: DIE/2014/13169. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 03 novembre 2014.

Référence de publication: 2014169593/93.

(140194208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

SLA Ireland No 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 191.411.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the seventeenth day of October

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

Standard Life Assurance (HWPF) Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Münsbach, Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 186108,

hereby represented by Me Laurent Thailly, attorney, residing professionally at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy after having been signed *in* *re* *variatur* by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Part I. - Name - Purpose - Duration - Registered office

1. Corporate form and name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name SLA Ireland No.1 S.à r.l. (the Company) which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the 1915 Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

2. Change of name. Subject to these Articles, the name of the Company may be changed by a decision taken at a General Meeting held in accordance with Part IV of these Articles.

3. Liability of shareholders. The liability of the shareholders is limited to the amount of share capital for which each shareholder has subscribed (including share premium, as the case may be).

4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the same municipality by means of a decision of the Board of Managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the General Meeting, adopted in the manner required for an amendment of these Articles.

4.2 In the event that the Board of Managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

4.3 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

5. Purpose.

5.1 The objects of the Company are the following:

5.2 The Company's object is to directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

5.3 The Company may acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole or any part of the stocks, shares, participations, debentures, debenture stocks, bonds, debt and debt instruments, loans, securities and other financial assets made, issued or guaranteed by any person or entity whatsoever and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same. The Company may also directly or indirectly, make, purchase or invest in loans, securities or any other financial assets.

5.4 The Company may, directly or indirectly, invest in, acquire, hold, manage, develop, let and dispose of real estate and real estate related investments.

5.5 The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.

5.6 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (the Connected Companies) or any other entity, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered a regulated activity of the financial sector.

5.7 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt instruments, convertible or not, or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security; and

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the Luxembourg Law).

5.8 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered a regulated activity of the financial sector.

6. Duration. The Company is established for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the General Meeting in the manner required for an amendment of these Articles.

Part II. - Shares

7. Share capital.

7.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each. The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the General Meeting adopted in the same manner required for amendment of these Articles. No Share is to be issued for less than the aggregate of its nominal value and any premium to be paid to the Company in consideration for its issue.

7.2 The Company may establish a share premium account (the Share Premium Account) into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the shareholders subject to the 1915 Law and these Articles.

7.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions from shareholders without issuing Shares or other securities in consideration for such contributions and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the shareholders subject to the 1915 Law and these Articles.

8. Shares.

8.1 The Company's share capital is divided into shares (each a Share or the Shares), each of them having the same nominal value.

8.2 All the Shares are in registered form and shall have equal rights, unless as expressly provided for in these Articles.

8.3 Each Share is indivisible.

8.4 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders. Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

8.5 The Company will recognise only one holder per Share. In case a Share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed. Notwithstanding the previous paragraph, except as required by law, no person is entitled to be recognised by the Company as holding any Share upon any trust, and except as otherwise required by law or these Articles, the Company is not in any way to be bound by or recognise any interest in a Share other than the holder's absolute ownership of it and all the rights attaching to it. Without prejudice to the provisions of this article, the Company shall be entitled at its absolute discretion to register trustees as such in respect of any Shares held upon any trust.

8.6 The Company may issue Shares which are to be redeemed, or are liable to be redeemed at the option of the Company or the holder, and the Board of Managers may determine the terms, conditions and manner of redemption of any such Shares and in accordance with the 1915 Law.

9. Powers to issue different classes of shares. Subject to these Articles and any applicable provision of the 1915 Law, but without prejudice to the rights attached to any existing Share, the Company may issue Shares in different classes with such rights or restrictions as may be determined by the shareholders in accordance with these Articles.

10. Share certificates.

10.1 The Company may issue each shareholder, free of charge, with one or more certificates in respect of the Shares which that shareholder holds. Every certificate must specify:

- in respect of how many Shares, of what class (if any), it is issued;
- the nominal value of those Shares;
- that the Shares are fully paid; and
- any distinguishing numbers assigned to them.

10.2 No certificate may be issued in respect of Shares of more than one class. If more than one person holds a Share, only one certificate may be issued in respect of it. Certificates must:

- have affixed to them the Company's common seal; or
- be otherwise executed in accordance with Luxembourg Law.

11. Replacement of share certificates.

11.1 If a certificate issued in respect of a shareholder's Shares is:

- damaged or defaced; or
- said to be lost, stolen or destroyed,

that shareholder is entitled to be issued with a replacement certificate in respect of the same Shares.

11.2 A shareholder exercising the right to be issued with such a replacement certificate:

- may at the same time exercise the right to be issued with a single certificate or separate certificates;
- must return the certificate which is to be replaced to the Company if it is damaged or defaced; and
- must comply with such conditions as to evidence, indemnity and the payment of a reasonable fee as the Board of Managers decide.

12. Register of shares. A register of Shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by Luxembourg Law. Certificates of such registration may be issued upon request as described above.

13. Transfer of shares.

13.1 Shares are freely transferable between shareholders. Inter vivos, the Shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital of the Company.

13.2 Shares may be transferred by means of an instrument of transfer in any usual form or any other form approved by the Board of Managers, which is executed by or on behalf of the transferor. Any transfer of Shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

13.3 No fee may be charged for registering any instrument of transfer or other document relating to or affecting the title to any Share except as otherwise provided for by law.

13.4 The Company may retain any instrument of transfer which is registered.

13.5 The transferor remains the holder of a Share until the transferee's name is entered in the Company's register as holder of it.

13.6 The Board of Managers may refuse to register the transfer of a Share, and if it does so, the instrument of transfer must be returned to the transferee with the notice of refusal unless it suspects that the proposed transfer may be fraudulent.

13.7 In the event of death, the Shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the Shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse or any other legal heir of the deceased shareholder.

14. Transaction or other arrangements with the company.

14.1 A Manager who is in any way, whether directly or indirectly, interested in an existing or proposed transaction or arrangement with the Company:

- shall advise the Board of Managers of the existence, nature and extent of the Manager's interest in such transaction or arrangement;

- shall cause a record of the Manager's statement to be included in the minutes of the meeting of the Board of Managers in respect of such transaction or arrangement or proposed transaction or arrangement in which the Manager is interested;
- may not take any part in a meeting of the Board of Managers or of a committee, in respect of such transaction or arrangement or proposed transaction or arrangement in which the Manager is interested.

14.2 At the next General Meeting following such decision, before any resolution is put to the vote, a special report shall be made on any transaction or arrangement or proposed transaction or arrangement in which a Manager may have had an interest conflicting with that of the Company.

14.3 Subject to article 14.4, if a question arises at a meeting of the Board of Managers or of a committee as to the right of a Manager to participate in such meeting for voting or quorum purposes, the question may, before the conclusion of the meeting, be referred to the Chairman whose ruling in relation to any Manager other than the Chairman is to be final and conclusive.

14.4 If any question as to the right to participate in such meeting should arise in respect of the Chairman, the question is to be decided by a decision of the Board of Managers at that meeting, for which purpose the Chairman is not to be counted as participating in the meeting for voting or quorum purposes.

Part III. - Management

15. Appointment of managers.

15.1 The Company shall be managed by one or several managers (each a Manager or the Managers). If the Company has several Managers, the Managers form a board of managers (the Board of Managers). For the avoidance of doubt, any person who is willing to act as a Manager, and is permitted by Luxembourg Law to do so, may be appointed to be a Manager by way of decision of the General Meeting which shall determine their remuneration and term of office.

15.2 If the Company is managed by one Manager, to the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these Articles, a reference to the "Board of Managers" used in these Articles is to be construed as a reference to the "sole manager".

15.3 The Managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

15.4 A person ceases to be a Manager as soon as:

- that person ceases to be a Manager by virtue of any provision of the 1915 Law, any other provision of these Articles or is prohibited from being a Manager by Luxembourg Law;
- a bankruptcy order is made against that person;
- a composition is made with that person's creditors generally in satisfaction of that person's debts;
- a registered medical practitioner who is treating that person gives a written opinion to the Company stating that that person has become physically or mentally incapable of acting as a Manager and may remain so for more than three months;
- by reason of that person's mental health, a court makes an order which wholly or partly prevents that person from personally exercising any powers or rights which that person would otherwise have;
- notification is received by the Company from the Manager that the Manager is resigning from office, and such resignation has taken effect in accordance with its terms;
- that person has been served with a notice issued by the shareholders, following a decision at a General Meeting, stating that that person should be removed from office as a Manager.

16. Delegation.

16.1 Subject to these Articles and any applicable provision of the 1915 Law, the Board of Managers or the sole manager, as the case may be, may delegate any of the powers which are conferred on them under the Articles for specific tasks:

- to such person or committee;
- by such means (including by power of attorney);
- to such an extent;
- in relation to such matters or territories; and
- on such terms and conditions, as they think fit, and will determine any such person or committee's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its or their agency.

16.2 If the Board of Managers or the sole manager, as the case may be, so specify, any such delegation may authorise further delegation of the Board of Managers' or the sole managers' powers, as the case may be, by any person to whom they are delegated.

16.3 The Board of Managers or the sole manager, as the case may be, may revoke any delegation in whole or part, or alter its terms and conditions.

17. Managers powers and responsibilities. Subject to these Articles, the Board of Managers or the sole manager, as the case may be, is responsible for the management of the Company's business, for which purpose they may exercise all the powers of the Company with the exception of those reserved by 1915 Law or these Articles to the shareholders.

18. Representation. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:

- if the Company has a sole manager, the sole manager; or
- if the Company has more than one Manager, by the joint signature of two Managers; or
- any person to whom such power has been delegated by the Board of Managers or the sole manager, as the case may be.

19. Board of managers takes decisions collectively.

19.1 The general rule about decision-making by the Board of Managers is that it may deliberate or act validly only if at least a majority of the Managers are present or represented at a meeting of the Board of Managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the Managers present or represented at such meeting. If the Company only has a sole manager, the general rule does not apply, and the sole manager may take decisions in writing in accordance with article 27 without regard to any of the provisions of this article 19.

19.2 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his/her/its proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof (a Manager's Representative) at a meeting to attend, deliberate, vote and perform all the Manager's functions on its behalf at that meeting. A Manager may represent one or more but not all of the other Managers.

20. Calling a board of managers' meeting.

20.1 The Board of Managers shall meet upon call by any Manager or by authorising the Company secretary to give such notice. The meetings of the Board of Managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. A notice of any board meeting must indicate its proposed date and time and where it is to take place.

20.2 Written notice of any meeting of the Board of Managers must be given to Managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice.

20.3 Such notice may be omitted in case of assent of each Manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a Board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board of Managers which has been communicated to all Managers. No prior notice shall be required in case all Managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the Board of Managers.

20.4 Subject to the Articles, Managers participate in a meeting, when (i) the meeting has been called and takes place in accordance with the Articles; and (ii) they can each communicate to the others any information or opinions they have on any particular item of the business of the meeting.

20.5 Meetings of the Board of Managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company or, in case that a meeting held by means of communication as described above, the meeting is deemed as taking place at the location where the form of communication is initiated.

20.6 The minutes of any meeting of the Board of Managers shall be signed by the Chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) Managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the Chairman, if any, or by any two (2) Managers.

21. Chairing of board of managers meetings.

21.1 The Board of Managers may appoint a Manager to chair their meetings. The person so appointed for the time being is known as the Chairman. The Board of Managers may terminate the Chairman's appointment at any time.

21.2 If the Chairman is not participating in a board meeting within ten (10) minutes of the time at which it was to start, the participating Managers must appoint one of themselves to chair it.

21.3 If the numbers of votes for and against a proposal are equal, the Chairman or the chairman pro tempore, as the case may be, has a casting vote.

22. Conflict of interest.

22.1 The Board of Managers shall have the power to authorise any matter proposed to them in accordance with these Articles which would, if not so authorised, involve a breach of the duty of a Manager to avoid a situation in which he/she/it has, or can have, a direct or indirect interest that conflicts, or possibly may conflict, with the interests of the Company.

22.2 Any authorisation of a matter under article 22.1 may be given on such terms as the Board of Managers may determine. Such authorisation may be given subject to any conditions or limitations the Board of Managers impose, whether at the time of giving the authorisation or subsequently, but such authorisation is otherwise given to the fullest

extent permitted. A Manager shall comply with any obligations imposed upon him or undertakings given by him pursuant to such authorisation. The Board of Managers may vary or terminate any such authorisation at any time.

22.3 A Manager shall not, in the absence of agreement by him/her to the contrary, be accountable to the Company for any profit, remuneration or other benefit which he/she (or a person connected with him) derives from any matter authorised by the Board of Managers in accordance with article 22.1 and any contract, transaction or arrangement relating thereto shall not be liable to be avoided on the grounds of any such profit, remuneration or benefit.

23. Shareholders' reserve power.

23.1 If any person alone or jointly with any other person (the Parent) shall be the holder of more than fifty per cent (50%) in nominal value of the issued Shares of the Company the following provisions shall apply and, to the extent of any inconsistency, shall have overriding effect as against all other provisions of these Articles:

23.1.1 the Parent may at any time and from time to time propose for appointment any person to be a Manager or propose for removal from office any Manager howsoever appointed;

23.1.2 any such proposal for appointment or removal or issue of notice shall be in writing served on the Company and signed on behalf of the Parent by any one of its directors, managers or officers (as the case may be) or by its secretary or by some other person duly authorised for the purpose; and

23.1.3 following such proposal for appointment or removal the Board of Managers shall immediately call a General Meeting at which the shareholders shall resolve upon such appointment or removal.

23.2 No notice given pursuant to article 23.1.2 invalidates anything which the Board of Managers has done before such notice was served on the Company.

24. Committees.

24.1 Committees to which power has been delegated in accordance with article 16 must follow procedures which are based as far as they are applicable on those provisions of the Articles which govern the taking of decisions by the Board of Managers.

24.2 The Board of Managers may make rules of procedure for all or any committees, which cannot prevail over rules derived from these Articles if they are not consistent with them.

25. Secretary. The Company shall have a Company secretary. The Board of Managers shall appoint any person to be the secretary for such term and upon such conditions as it may think fit; and any secretary so appointed may be removed by it. A person ceases to be secretary as soon as notification is received by the Company from the secretary that the secretary is resigning from office, and such resignation has taken effect in accordance with its terms.

26. Managers' remuneration.

26.1 The Managers may undertake any services for the Company that the Board of Managers decides. Managers are not entitled to any remuneration for:

- their services to the Company as Managers or alternate Managers; or
- any other service which they undertake for the Company,
- save for any such remuneration which may form part of their management mandate with the Company or mandate, employment contract or contract for services with any other associated Company.

26.2 Unless the Board of Managers decides otherwise, Managers are not accountable to the Company for any remuneration which they receive as Managers or other officers or employees of the Company's subsidiaries or of any other body corporate in which the Company is interested.

26.3 The Company may pay any reasonable expenses which the Managers properly incur in connection with their attendance at:

- meetings of the Board of Managers or committees; or
- General Meetings; or
- separate meetings of the holders of any class of Shares or of debentures of the Company,
- or otherwise in connection with the exercise of their powers and the discharge of their responsibilities in relation to the Company.

27. Decisions by written resolution.

27.1 The Board of Managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each Manager may express his/her/its consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

27.2 The Board of Managers must ensure that the Company keeps a record, in writing, for at least five (5) years from the date of the decision recorded, of every unanimous or majority decision taken by the Board of Managers.

27.3 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager

28. Vacancy in the office of a manager.

28.1 In the event of a vacancy in the office of a Manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced Manager by the remaining Managers until the next General Meeting which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

28.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the General Meeting.

29. Managers' discretion to make further rules. Subject to these Articles and the applicable provisions of the 1915 Law, the Board of Managers may make any rule which it thinks fit about how it takes decisions, and about how such rules are to be recorded or communicated to the Board of Managers/Managers.

Part IV. - Shareholders' rights

30. General meetings.

30.1 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting (each a General Meeting). If all of the shareholders are present or represented at a General Meeting and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

30.2 Each shareholder shall have one vote for every Share of which it is the holder.

30.3 A shareholder is able to exercise the right to speak at a General Meeting when that person is in a position to communicate to all those attending the meeting, during the meeting, any information or opinions which that person has on the business of the meeting.

30.4 A shareholder is able to exercise the right to vote at a General Meeting when:

- that shareholder is able to vote, during the meeting, on resolutions put to the vote at the meeting; and
- that shareholder's vote can be taken into account in determining whether or not such resolutions are passed at the same time as the votes of all the other shareholders attending the meeting.

30.5 The shareholders may make whatever arrangements they consider appropriate to enable those attending a General Meeting to exercise their rights to speak or vote at it.

30.6 Save for a higher majority provided in these Articles or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital of the Company.

30.7 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the shareholders.

30.8 A resolution to dissolve the Company or to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed in accordance with Luxembourg Law.

31. Chairing general meetings.

31.1 If the shareholders have appointed a chairman, the chairman shall chair General Meetings if present and willing to do so.

31.2 If the shareholders have not appointed a chairman, or if the chairman is unwilling to chair the meeting or is not present within ten (10) minutes of the time at which a meeting was due to start, the meeting must appoint another shareholder to chair the meeting, and the appointment of the chairman of the meeting must be the first business of the meeting.

31.3 The person chairing a meeting in accordance with this article is referred to as the chairman of the meeting.

31.4 The Board of Managers or any Manager may attend and speak at General Meetings, whether or not they are shareholders at the request of the shareholders. The chairman of the General Meeting may permit other persons who are not:

31.4.1 shareholders of the Company; or

31.4.2 otherwise entitled to exercise the rights of shareholders in relation to General Meetings, to attend and speak at a General Meeting.

32. Adjournment.

32.1 If the persons attending a General Meeting within half an hour of the time at which the meeting was due to start do not constitute a quorum (if required), or if during a meeting a quorum ceases to be present, the chairman of the meeting must adjourn it.

32.2 The chairman of the meeting may adjourn a General Meeting at which a quorum is present if (i) the meeting consents to an adjournment; or (ii) it appears to the chairman of the meeting that an adjournment is necessary to protect

the safety of any person attending the meeting or ensure that the business of the meeting is conducted in an orderly manner.

32.3 The chairman of the meeting must adjourn a General Meeting if directed to do so by the meeting. When adjourning a General Meeting, the chairman of the meeting must (i) either specify the time and place to which it is adjourned or state that it is to continue at a time and place to be fixed by the Board of Managers; and (ii) have regard to any directions as to the time and place of any adjournment which have been given by the meeting.

32.4 If the continuation of an adjourned meeting is to take place more than fourteen (14) days after it was adjourned, the Company must give at least seven (7) clear days' notice of it (that is, excluding the day of the adjourned meeting and the day on which the notice is given):

- to the same persons to whom notice of the Company's General Meetings is required to be given; and
- containing the same information which such notice is required to contain.

32.5 No business may be transacted at an adjourned General Meeting which could not properly have been transacted at the meeting if the adjournment had not taken place.

33. Voting at general meetings.

33.1 A resolution put to the vote of a General Meeting must be decided on a show of hands unless a poll is duly demanded in accordance with these Articles.

33.2 No objection may be raised to the qualification of any person voting at a General Meeting except at the meeting or adjourned meeting at which the vote objected to is tendered, and every vote not disallowed at the meeting is valid.

33.3 Any such objection must be referred to the chairman of the meeting, whose decision is final.

33.4 A poll on a resolution may be demanded:

33.4.1 in advance of the General Meeting where it is to be put to the vote; or

33.4.2 at a General Meeting, either before a show of hands on that resolution or immediately after the result of a show of hands on that resolution is declared.

33.5 A poll may be demanded by:

33.5.1 the chairman of the meeting; or

33.5.2 the majority of the shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

33.6 A demand for a poll may be withdrawn if (i) the poll has not yet been taken; and (ii) the chairman of the meeting consents to the withdrawal. Polls must be taken at such time and place and in such manner as the chairman of the meeting directs.

34. Content of proxy notices.

34.1 Proxies may only validly be appointed by a notice in writing (a proxy notice) which:

- states the name and address of the shareholder appointing the proxy;
- identifies the person appointed to be that shareholder's proxy and the General Meeting in relation to which that person is appointed;
- is signed by or on behalf of the shareholder appointing the proxy, or is authenticated in such manner as the Board of Managers may determine; and
- is delivered to the Company in accordance with these Articles and any instructions contained in the notice of the General Meeting to which they relate.

34.2 The Company may require proxy notices to be delivered in a particular form, and may specify different forms for different purposes.

34.3 Proxy notices may specify how the proxy appointed under them is to vote (or that the proxy is to abstain from voting) on one or more resolutions.

35. Delivery of proxy notices.

35.1 A person who is entitled to attend, speak or vote (either on a show of hands or on a poll) at a General Meeting remains so entitled in respect of that meeting or any adjournment of it, even though a valid proxy notice has been delivered to the Company by or on behalf of that person.

35.2 An appointment under a proxy notice may be revoked by delivering to the Company a notice in writing given by or on behalf of the person by whom or on whose behalf the proxy notice was given.

35.3 A notice revoking a proxy appointment only takes effect if it is delivered before the start of the meeting or adjourned meeting to which it relates.

35.4 If a proxy notice is not executed by the person appointing the proxy, it must be accompanied by written evidence of the authority of the person who executed it to execute it on the appointor's behalf.

36. Shareholders' resolutions.

36.1 If at the time the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, shareholders' resolutions may be passed by written vote of the shareholders rather than at a General Meeting provided that each shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and gives his vote in writing.

36.2 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the General Meeting under the Luxembourg Law and by these Articles. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Part V. - Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

37. Financial year and annual accounts.

37.1 The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

37.2 At the end of each financial year, the accounts are closed and the Board of Managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

37.3 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

37.4 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

37.5 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

37.6 Upon recommendation of the Board of Managers, the General Meeting shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Luxembourg Law and these Articles.

38. Distributions on shares.

38.1 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of Shares they hold in the Company.

38.2 The Board of Managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the Board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Luxembourg Law or these Articles do not allow to be distributed.

38.3 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Luxembourg Law and these Articles.

38.4 Where a dividend or other sum which is a distribution is payable in respect of a Share, it must be paid by one or more of the following means:

38.4.1 transfer to a bank or building society account specified by the distribution recipient either in writing or as the Board of Managers may otherwise decide; or

38.4.2 any other means of payment as the Board of Managers agrees with the relevant shareholder either in writing or by such other means as the Board of Managers decides.

39. Non-cash distributions.

39.1 Subject to the terms of issue of the Share in question, the Company may, by shareholders' resolution on the recommendation of the Board of Managers, decide to pay all or part of a dividend or other distribution payable in respect of a Share by transferring non-cash assets of equivalent value (including, without limitation, Shares or other securities in any company).

39.2 For the purposes of paying a non-cash distribution, the Board of Managers may make whatever arrangements it thinks fit, including, where any difficulty arises regarding the distribution:

39.2.1 fixing the value of any assets;

39.2.2 paying cash to any distribution recipient on the basis of that value in order to adjust the rights of recipients; and

39.2.3 vesting any assets in trustees.

40. Waiver of distributions. Distribution recipients may waive their entitlement to a dividend or other distribution payable in respect of a Share by giving the Company notice in writing to that effect.

41. Authority to capitalise and appropriation of capitalised sums.

41.1 Subject to these Articles, the Board of Managers may, if it is so authorised with the approval of the shareholders:

41.1.1 decide to capitalise any profits of the Company (whether or not they are available for distribution) which are not required for paying a dividend, or any sum standing to the credit of the Company's Share premium account or any capital reserve; and

41.1.2 appropriate any sum which it so decides to capitalise (a capitalised sum) to the persons who would have been entitled to it if it were distributed by way of dividend (the persons entitled) and in the same proportions.

41.2 Capitalised sums must be applied:

41.2.1 on behalf of the persons entitled; and

41.2.2 in the same proportions as a dividend would have been distributed to them.

41.3 Any capitalised sum may be applied in paying up new Shares of a nominal amount equal to the capitalised sum which are then allotted credited as fully paid to the persons entitled or as they may direct.

41.4 A capitalised sum which was appropriated from profits available for distribution may be applied in paying up new debentures of the Company which are then allotted credited as fully paid to the persons entitled or as they may direct.

41.5 Subject to these Articles the Board of Managers may:

41.5.1 apply capitalised sums in accordance with articles 41.3 and 41.4 partly in one way and partly in another;

41.5.2 make such arrangements as it thinks fit to deal with Shares or debentures becoming distributable in fractions under this article (including the issuing of fractional certificates or the making of cash payments); and

41.5.3 authorise any person to enter into an agreement with the Company on behalf of all the persons entitled which is binding on them in respect of the allotment of Shares and debentures to them under this article.

Part VI. - Audit and supervision and indemnity

42. Auditor(s).

42.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

42.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

42.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

42.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé (s)) in accordance with the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

42.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

Part VII. - Liquidation

43. Dissolution and liquidation.

43.1 In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the General Meeting deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

43.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of Shares held by them.

Part VIII. - Final articles

44. Administrative arrangements.

44.1 Subject to these Articles, anything sent or supplied by or to the Company under these Articles may be sent or supplied in any way in which the 1915 Law provides for documents or information which are authorised or required by any provision of that law to be sent or supplied by or to the Company.

44.2 Subject to these Articles, any notice or document to be sent or supplied to the Board of Managers in connection with the taking of decisions by the Board of Managers may also be sent or supplied by the means by which that the Board of Managers has asked to be sent or supplied with such notices or documents for the time being including, without limitation, in electronic form.

44.3 If correctly addressed, notices or documents sent to the Board of Managers in electronic form are deemed to have been received at the time of sending, and notices or documents sent by post are deemed to have been received the business day following the date of posting, in each case whether or not the notice is actually received.

45. Company seals.

45.1 The Company may have a common seal but is not obliged to do so. Any common seal may only be used by the authority of the Board of Managers.

45.2 The Board of Managers may decide by what means and in what form any common seal is to be used.

45.3 Unless otherwise decided by the Board of Managers, if the Company has a common seal and it is affixed to a document, the document must also be signed by at least two Managers, or as the case may be, the sole manager.

45.4 The Board of Managers may decide to make provision for the benefit of persons employed or formerly employed by the Company or any of its subsidiaries (other than a Manager or former Manager or shadow Manager) in connection with the cessation or transfer to any person of the whole or part of the undertaking of the Company or that subsidiary in accordance with applicable law(s).

46. Interpretation and Luxembourg law.

46.1 In these Articles, a reference to:

- (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all reenactments (with or without modifications) thereof.
- the words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;
- the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

46.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

47. Amendments of the articles. Any amendment of these Articles requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital of the Company at least.

Transitional provision

By way of exception, the first financial year of the Company shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2015.

Subscription/payment

The Articles having thus been established, the appearing party declares to subscribe for the entire share capital of the Company as follows:

Subscriber	Number of Shares	Subscribed amount	% of share capital
Standard Life Assurance (HWPF) Luxembourg S.à r.l.	12,500	EUR 12,500	100%

All the Shares have been paid-up to the extent of one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is now available to the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand eight hundred euro (EUR 1,800.-).

Resolutions of the sole shareholder:

The sole shareholder has immediately taken the following resolutions:

1. The sole shareholder resolved to set at three (3) the number of managers of the Company and further resolved to appoint the following persons as managers (gérants) of the Company for an undetermined period:

- Anne-Marie Kidd, born on 1 May 1968 in Gloucester (United Kingdom), with professional address at 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Münsbach, Luxembourg;
- Paul Lawrence, born on 25 May 1970 in Rotherham (United Kingdom), with professional address at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; and
- Paolo Alonzi, born on 10 June 1972 in Edinburgh (United Kingdom), with professional address at 1, George Street, Edinburgh EH2 2LL, United Kingdom.

2. The sole shareholder resolved to establish the registered office of the Company at 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Münsbach, Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the appearing party, who is known to the notary by surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-septième jour du mois d'octobre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

Standard Life Assurance (HWPF) Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Münsbach, Luxembourg, avec un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500), enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 186108,

ici représentée par Me Laurent Thailly, avocat, demeurant professionnellement au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à l'enregistrement.

Cette partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

1. Forme et dénomination. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée dont la dénomination est SLA Ireland No.1 S.à r.l. (la Société) qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915), et par les présents statuts (les Statuts).

2. Changement de dénomination. Sous réserve des présents Statuts, la dénomination de la Société pourra être changée en vertu d'une décision prise lors d'une Assemblée Générale statuant conformément au Titre IV des présents Statuts.

3. Responsabilité des associés. La responsabilité des associés est limitée au montant du capital social que chaque associé a souscrit (y compris la prime d'émission, le cas échéant).

4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi à Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la même commune par décision du Conseil de Gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'Assemblée Générale, prise selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.2 Au cas où le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou sont imminents et sont de nature à compromettre les activités normales de la Société au siège social, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

4.3 La Société peut avoir des bureaux et des succursales, situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

5. Objet social.

5.1 Les objets de la Société sont les suivants:

5.2 L'objet de la Société est d'acquérir, de détenir ou de céder, directement ou indirectement, des intérêts et des participations dans des entités au Luxembourg ou à l'étranger, par tous moyens, et d'administrer, de développer et de gérer ladite détention d'intérêts et de participations.

5.3 La Société peut acquérir (par souscription initiale, offre publique, achat, échange ou de toute autre manière) tout ou partie d'actions, parts sociales, participations, certificats de dépôt, emprunts obligataires, obligations, dettes et autres instruments de dette, prêts, valeurs mobilières et autres actifs financiers émis ou garantis par toute personne ou entité ainsi que tout actif de toute nature et les détenir au titre d'investissements, et les vendre, échanger ou céder. La Société peut également, directement ou indirectement, émettre, acquérir ou investir dans des emprunts, des garanties ou tous autres actifs financiers.

5.4 La Société peut également, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir, gérer, développer, louer et céder des biens immobiliers ainsi que des investissements liés à des biens immobiliers.

5.5 La Société peut également, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou céder tout type d'actif par tous moyens.

5.6 La Société peut également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient associés, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (les Sociétés Apparentées) ou toute autre entité, étant entendu que la Société ne conclura aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

5.7 La Société pourra, en particulier, s'engager dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société ne conclura aucune opération qui ferait qu'elle est engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et lever des fonds, y compris, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, d'obligations, de titres, de billets à ordre et autres instruments de dette, convertibles ou non, ou de capital, ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, dans les conditions pouvant être considérées comme pertinentes, avec ou sans garantie;

- contracter toutes garanties, gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de (ou toutes) ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (les Lois du Luxembourg).

5.8 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques et financières et en général toutes opérations nécessaires à l'accomplissement de son objet social et toutes opérations liées pouvant directement ou indirectement faciliter la réalisation de son objet dans les domaines prédécrits ci-dessus, étant entendu que la Société ne conclura aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

6. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute à tout moment et sans motif, par une résolution de l'Assemblée Générale adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents Statuts.

Titre II. - Parts sociales

7. Capital social.

7.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune. Le capital social peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'Assemblée Générale adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents Statuts. Aucune Part Sociale ne sera émise pour une valeur inférieure à sa valeur nominale et à toute prime à payer à la Société en contrepartie de son émission.

7.2 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le Compte de Prime d'Émission) dans lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Émission sont laissées au libre-arbitre des associés conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts.

7.3 La Société peut, notamment, sans limitation, accepter des capitaux ou d'autres apports d'associés sans émettre des Parts Sociales ou autres sûretés en contrepartie desdits apports et peut créditer les apports à un ou à plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de ces comptes sont laissées au libre-arbitre des associés conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts.

8. Parts sociales.

8.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales (chacune une Part Sociale ou les Parts Sociales), chacune ayant la même valeur nominale.

8.2 Toutes les Parts Sociales sont sous forme nominative et donnent droit à des droits égaux, sauf si expressément stipulé dans les présents Statuts.

8.3 Chaque Part Sociale est indivisible.

8.4 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec au maximum quarante (40) associés. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, de faillite ou d'insolvabilité, ou de tout autre événement similaire affectant un des associés.

8.5 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Part Sociale. Dans l'éventualité où une Part Sociale appartiendrait à plusieurs personnes, celles-ci désigneront un mandataire unique qui les représentera à l'égard de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Nonobstant l'alinéa précédent, et sauf dans les cas prévus par la loi, personne n'est habilitée à être reconnu par la Société comme le propriétaire d'une Part Sociale en vertu d'une fiducie, et sauf disposition contraire de la loi ou en vertu des présents Statuts, la Société n'est aucunement tenue ni ne reconnaît aucun intérêt dans une Part Sociale autre que la propriété absolue de celle-ci par le propriétaire et tous les droits y attachés. Sans préjudice des dispositions du présent article, la Société sera habilitée à son entière discrétion à enregistrer les dépositaires en tant que tels au regard des Parts Sociales détenues en vertu d'une fiducie.

8.6 La Société peut émettre des Parts Sociales qui doivent être rachetées ou qui sont susceptibles d'être rachetées à la discrétion de la Société ou du détenteur, et le Conseil de Gérance peut déterminer les termes, les conditions et la forme du rachat desdites Parts Sociales conformément à la Loi de 1915.

9. Pouvoirs d'émettre différentes classes de parts sociales. Sous réserve des présents Statuts et de toutes dispositions en vigueur de la Loi de 1915, mais sans préjudice des droits attachés aux Parts Sociales existantes, la Société peut émettre des Parts Sociales de différentes classes portant les droits et les restrictions définies par les associés conformément aux présents Statuts.

10. Certificats de parts sociales.

10.1 La Société peut délivrer gratuitement à chaque associé un ou plusieurs certificats relatifs aux Parts Sociales qu'il détient. Chaque certificat doit mentionner:

- le nombre de Parts Sociales, et leur classe (le cas échéant), pour lesquels il est délivré;
- la valeur nominale de ces Parts Sociales;
- que ces Parts Sociales sont entièrement libérées; et
- tout numéro distinctif dont elles sont porteuses.

10.2 Les certificats ne peuvent porter que sur des Parts Sociales d'une même classe. Si une Part Sociale est détenue par plus d'une personne, il ne peut être délivré qu'un seul certificat relatif à ladite Part Sociale. Les certificats doivent:

- porter le sceau de la Société; ou
- autrement être signés conformément aux Lois du Luxembourg.

11. Remplacement des certificats de parts sociales.

11.1 Si un certificat délivré pour les Parts Sociales d'un associé est:

- endommagé ou défiguré; ou
- prétendu perdu, volé ou détruit,

cet associé sera en droit de recevoir un certificat de remplacement pour les mêmes Parts Sociales.

11.2 Un associé exerçant le droit de se faire délivrer un tel certificat de remplacement:

- peut en même temps exercer le droit de recevoir un certificat unique ou des certificats distincts;
- doit restituer à la Société le certificat à remplacer s'il est endommagé ou défiguré; et
- doit se plier aux conditions de preuve, d'indemnité et de versement d'un droit raisonnable fixé par le Conseil de Gérance

12. Registre des parts sociales. Un registre des Parts Sociales est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé. Ce registre contiendra toutes les indications exigées par les Lois du Luxembourg. Des certificats de cet enregistrement peuvent être délivrés sur demande comme décrit ci-avant.

13. Cession des parts sociales.

13.1 Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés. Inter vivos, la cession des Parts Sociales à de nouveaux associés est soumise à l'accord préalable des associés à une majorité des trois-quarts du capital social de la Société.

13.2 Les Parts Sociales peuvent être cédées par un instrument de cession sous toute forme habituelle ou sous toute autre forme approuvée par le Conseil de Gérance, signé par le cédant ou pour son compte. Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'Article 1690 du Code Civil du Grand-Duché de Luxembourg.

13.3 Il ne peut être facturé aucun droit d'enregistrement de l'instrument de cession ou de tout autre document relatif à ou affectant le titre de Parts Sociales sauf disposition contraire de la loi.

13.4 La Société peut conserver tout instrument de cession qui est enregistré.

13.5 Le cédant demeure le détenteur d'une Part Sociale jusqu'à ce que le nom du cessionnaire soit saisi dans le registre de la Société en qualité de détenteur de ladite Part Sociale.

13.6 Le Conseil de Gérance peut refuser d'enregistrer la cession d'une Part Sociale, et, dans un tel cas, l'instrument de la cession doit être restitué au cessionnaire avec l'avis de refus excepté si le Conseil de Gérance soupçonne que la cession proposée peut être frauduleuse.

13.7 En cas de décès, la cession des Parts Sociales de l'associé décédé à de nouveaux associés est soumise à l'accord préalable des associés survivants à une majorité des trois-quarts du capital social. Cet accord n'est toutefois pas nécessaire lorsque les Parts Sociales sont cédées aux parents, aux descendants ou au conjoint survivant ou à tout autre héritier légitime de l'associé décédé.

14. Transaction ou autres accords avec la société.

14.1 Un Gérant qui a, de quelque forme que se soit, directement ou indirectement, un intérêt dans une transaction ou un accord existant ou potentiel avec la Société:

- avertira le Conseil de Gérance de l'existence, de la nature et de la portée de l'intérêt de ce Gérant dans ladite transaction ou ledit accord;
- fera en sorte qu'un enregistrement de la déclaration de ce Gérant soit compris dans le procès-verbal de réunion du Conseil de Gérance concernant la transaction ou l'accord existant ou potentiel dans lequel le Gérant a un intérêt;

- ne peut pas prendre part à une réunion du Conseil de Gérance ou d'un comité, concernant une transaction ou un accord existant ou potentiel dans lequel le Gérant a un intérêt.

14.2 À la prochaine réunion de l'Assemblée Générale suivant cette décision, et avant qu'aucune résolution ne soit mise au vote, un rapport spécial sera rédigé concernant toute transaction ou tout accord réel ou potentiel dans lequel un Gérant pourrait avoir eu un intérêt contraire à celui de la Société.

14.3 Sous réserve de l'article 14.4, si une question est soulevée lors d'une réunion du Conseil de Gérance ou d'un comité concernant le droit d'un Gérant de participer à ladite réunion aux fins de vote ou de quorum, la question peut, avant la clôture de la réunion, être adressée au Président dont la décision en rapport avec tout Gérant autre que le Président est définitive et sans appel.

14.4 Si une question est soulevée concernant le droit du Président de participer à ladite réunion, la question doit être résolue par une décision du Conseil de Gérance lors de cette réunion, aux fins de laquelle le Président n'est pas compté en tant que participant à la réunion aux fins du quorum ou du vote.

Titre III. - Gestion

15. Nomination des gérants.

15.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants (chacun un Gérant ou les Gérants). Si plusieurs Gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (le Conseil de Gérance). Pour éviter toute équivoque, toute personne voulant agir en tant que Gérant, et qui le peut selon les Lois du Luxembourg, peut être nommée Gérant par une décision de l'Assemblée Générale qui fixera sa rémunération et la durée de son mandat.

15.2 Si la Société est gérée par un Gérant unique, dans la mesure applicable et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents Statuts, toute référence au «Conseil de Gérance» dans les présents Statuts doit être interprétée comme une référence au «gérant unique».

15.3 Les Gérants seront nommés et pourront être révoqués de leur mandat à tout moment, avec ou sans motif, par décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

15.4 Une personne cesse d'être Gérant dès que:

- cette personne cesse d'être Gérant en vertu de l'une des dispositions de la Loi de 1915, d'une disposition des présents Statuts ou lorsque les Lois du Luxembourg l'empêchent d'être Gérant;
- une ordonnance de faillite est prononcée à l'encontre de cette personne;
- un arrangement est conclu avec les créanciers de cette personne généralement en règlement des dettes de cette personne;
- un médecin agréé suivant cette personne émet un avis écrit à la Société attestant que cette personne est devenue physiquement ou mentalement incapable d'agir en tant que Gérant et peut rester dans cette incapacité plus de trois mois;
- en raison de la santé mentale de cette personne, un tribunal émet une décision l'empêchant entièrement ou partiellement d'exercer personnellement tout pouvoir ou droit dont elle jouirait autrement;
- le Gérant notifie à la Société qu'il renonce à son mandat, et cette démission a pris effet conformément à ses dispositions;
- cette personne a reçu une signification de la part des associés, à la suite d'une décision de l'Assemblée Générale, stipulant que cette personne doit être démise de son mandat de Gérant.

16. Délégation.

16.1 Sous réserve des présents Statuts et de toute disposition en vigueur de la Loi de 1915, le Conseil de Gérance ou le gérant unique, le cas échéant, peut déléguer n'importe lequel des pouvoirs qui lui sont conférés dans le cadre des présents Statuts pour des missions spécifiques:

- à la personne ou au comité;
- par le moyen (y compris par procuration);
- dans la mesure;
- pour la question ou le territoire; et
- aux conditions, qu'ils jugent adéquates, et détermineront tous pouvoirs et responsabilités et rémunération (le cas échéant) de ladite personne ou dudit comité, la durée de la période de représentation et toutes autres conditions pertinentes de son ou de leur mandat.

16.2 Si le Conseil de Gérance ou le gérant unique, le cas échéant, le précise, une telle délégation peut permettre une délégation subséquente des pouvoirs du Conseil de Gérance ou du gérant unique, le cas échéant, par toute personne à qui ils ont été délégués.

16.3 Le Conseil de Gérance ou le gérant unique, le cas échéant, peut révoquer toute délégation en tout ou partie, ou modifier ses termes et modalités.

17. Pouvoirs et responsabilités des gérants. Sous réserve des présents Statuts, le Conseil de Gérance ou le gérant unique, le cas échéant, est responsable de la gestion de l'activité de la Société, et à cette fin ils peuvent exercer tous les pouvoirs de la Société à l'exception de ceux réservés aux associés par la Loi de 1915 ou les présents Statuts.

18. Représentation. Sous réserve de ce qui est prévu par les Lois du Luxembourg et des présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou à engager la Société:

- si la Société est gérée par un Gérant unique, le Gérant unique; ou
- si la Société a plus d'un Gérant, par la signature conjointe de deux Gérants; ou
- par la signature de toute personne à laquelle des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil de Gérance ou le gérant unique, le cas échéant.

19. Prise de décisions collective du conseil de gérance.

19.1 En règle générale, le Conseil de Gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des Gérants sont présents ou représentés à une réunion du Conseil de Gérance. Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à ladite réunion. Si la Société n'a qu'un gérant unique, la règle générale ne s'applique pas, et le gérant unique peut prendre des décisions par écrit conformément à l'article 27 sans tenir compte des dispositions de cet article 19.

19.2 Un Gérant peut nommer un autre Gérant (mais aucune autre personne) aux fins de le représenter, soit par écrit soit par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen similaire de communication, une copie de la désignation en constituant une preuve suffisante (un Représentant de Gérant) pour assister à une réunion, délibérer, voter et exercer toutes les fonctions du Gérant pour son compte à ladite réunion. Un Gérant peut représenter un ou plusieurs Gérants mais non l'ensemble des autres Gérants.

20. Convocation d'une réunion du conseil de gérance.

20.1 Le Conseil de Gérance doit être convoqué par un Gérant ou en autorisant le secrétaire de la Société à procéder à cette convocation. Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront au siège social de la Société sauf indication contraire dans l'avis de convocation. Tout avis de convocation à une réunion du Conseil de Gérance doit mentionner la date et l'heure proposées et le lieu où elle se tiendra.

20.2 Un avis écrit de convocation de toute réunion du Conseil de Gérance doit être donné aux Gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue de la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation.

20.3 Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque Gérant par écrit, par télécopie, par e-mail ou par tout autre moyen de communication similaire, dont une copie signée constituera une preuve suffisante. Une convocation préalable ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de Gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance et ayant été communiquée à tous les Gérants. Une convocation préalable ne sera pas requise si tous les Gérants sont présents ou représentés à une réunion du Conseil de Gérance et s'ils renoncent aux modalités relatives à la convocation ou dans les cas dans lesquels des résolutions écrites sont approuvées et signées par l'ensemble des membres du Conseil de Gérance.

20.4 Sous réserve des Statuts, les Gérants sont réputés participer à une réunion lorsque (i) la réunion a été convoquée et se déroule conformément aux Statuts; et (ii) chacun peut communiquer aux autres toute information ou opinion sur n'importe quel point particulier de l'ordre du jour de la réunion.

20.5 Les réunions du Conseil de Gérance peuvent également se tenir par conférence téléphonique ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à toutes les personnes participant à cette réunion de s'entendre en permanence et permettant une participation effective à la réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à ladite réunion et la réunion est réputée s'être tenue au siège social de la Société ou, en cas de réunion tenue par les moyens de communication décrits ci-avant, la réunion est réputée avoir lieu à l'endroit où la forme de communication est initiée.

20.6 Le procès-verbal de réunion du Conseil de Gérance sera signé par le Président, le cas échéant, ou en l'absence de celui-ci par le président pro tempore, et le secrétaire (le cas échéant), ou par deux (2) Gérants. Des copies ou des extraits de ces procès-verbaux pouvant être produits lors de procédures judiciaires ou autres, seront signé(e)s par le Président, le cas échéant, ou par deux (2) Gérants.

21. Présidence des réunions du conseil de gérance.

21.1 Le Conseil de Gérance peut désigner un Gérant qui présidera ses réunions. La personne ainsi nommée est pour cette période le Président. Le Conseil de Gérance peut révoquer le Président à tout moment.

21.2 Si le Président ne se présente pas à un Conseil de Gérance dans les dix (10) premières minutes de l'heure prévue à laquelle doit débiter un Conseil de Gérance, les Gérants participants doivent désigner l'un d'entre eux pour présider le Conseil.

21.3 En cas de partage égal des voix pour et contre une proposition, le Président ou le Président pro tempore, le cas échéant, a une voix prépondérante.

22. Conflits d'intérêt.

22.1 Le Conseil de Gérance dispose de tous pouvoirs pour autoriser toutes questions qui lui sont proposées conformément aux présents Statuts et qui, si elles n'étaient pas autorisées, impliqueraient une violation des obligations d'un

Gérant aux fins d'éviter une situation dans laquelle il/elle a, ou il/elle peut avoir, un intérêt direct ou indirect qui est, ou qui peut être, en conflit avec les intérêts de la Société.

22.2 Toute autorisation sur une question dans le cadre de l'article 22.1 peut être donnée dans les conditions définies par le Conseil de Gérance. Cette autorisation peut être donnée sous réserve de modalités ou de limites que le Conseil de Gérance impose, soit à la date à laquelle est donnée l'autorisation ou par la suite, mais cette autorisation est autrement donnée dans toute la mesure permise possible. Un Gérant devra respecter toutes les obligations qui lui sont imposées ou auxquelles il s'est engagé conformément à ladite autorisation. Le Conseil de Gérance peut modifier ou mettre fin à une autorisation à tout moment.

22.3 Sauf acceptation contraire de sa part, un Gérant n'aura pas à rendre compte à la Société des bénéfices, des rémunérations ou d'autres avantages que lui-même (ou toute autre personne ayant un lien avec lui) tire de toute activité autorisée par le Conseil de Gérance conformément à l'article 22.1 et tout contrat, transaction ou accord concernant cette activité ne sera pas susceptible d'être évité au motif desdits bénéfices, rémunérations ou avantages.

23. Pouvoir de réserve des associés.

23.1 Si une personne seule ou conjointement avec une autre personne, (le Parent) détient plus de cinquante pour cent (50 %) de la valeur nominale des Parts Sociales émises de la Société, les dispositions suivantes s'appliqueront et, en cas d'incompatibilité, prévaudront par rapport à toutes les autres dispositions des présents Statuts:

23.1.1 le Parent peut à tout moment et de temps à autre proposer la désignation de toute personne au mandat de Gérant ou proposer la révocation d'un Gérant, quelle que soit la manière dont il a été nommé;

23.1.2 cette proposition de nomination ou de révocation ou notification sera signifiée par écrit à la Société et signée pour le compte du Parent par l'un de ses directeurs, administrateurs ou agents (le cas échéant) ou par son secrétaire ou par toute autre personne dûment habilitée à ces fins; et

23.1.3 à la suite de cette proposition de nomination ou de révocation, le Conseil de Gérance convoquera immédiatement une Assemblée Générale pendant laquelle les associés adopteront une décision concernant ladite nomination ou révocation.

23.2 Aucune notification donnée conformément à l'article 23.1.2 n'annule quoi que ce soit que le Conseil de Gérance aura fait avant que ladite notification n'ait été signifiée à la Société.

24. Comités.

24.1 Les comités auxquels ont été délégué un pouvoir conformément à l'article 16 doivent suivre les procédures basées, dans la mesure où elles sont applicables, sur les dispositions des Statuts qui régissent la prise de décisions du Conseil de Gérance.

24.2 Le Conseil de Gérance peut établir pour les comités des règles de procédure, qui ne peuvent pas prévaloir sur les règles des présents Statuts en cas d'incompatibilité.

25. Secrétaire. La Société aura un secrétaire de Société. Le Conseil de Gérance désignera une personne qui sera le secrétaire pendant la durée et aux conditions qu'il jugera adéquates; et il pourra révoquer tout secrétaire qu'il aura désigné. Une personne cesse d'être secrétaire dès que la Société reçoit une notification de la part du secrétaire démissionnant de son mandat, et que ladite démission a pris effet conformément à ses termes.

26. Rémunération des gérants.

26.1 Les Gérants peuvent entreprendre tous les services pour la Société que le Conseil de Gérance décide. Les Gérants n'ont pas le droit de percevoir une rémunération:

- pour leurs services auprès de la Société en tant que Gérants ou Gérants substitués; ou
- pour tout autre service qu'ils entreprennent pour la Société,
- excepté pour ce qui est de toute rémunération faisant partie de leur mandat de gestion auprès de la Société ou d'un mandat, d'un contrat de travail ou d'un contrat de services auprès de toute autre Société associée.

26.2 Sauf décision contraire du Conseil de Gérance, les Gérants n'ont pas à rendre compte à la Société des rémunérations qu'ils touchent en tant que Gérants ou autres agents ou employés des filiales de la Société ou de toute autre personne morale dans laquelle la Société a des intérêts.

26.3 La Société peut rembourser les dépenses raisonnables encourues par les Gérants pour assister:

- aux réunions du Conseil de Gérance ou des comités; ou
- aux Assemblées Générales; ou
- aux assemblées séparées des détenteurs de toute classe de Parts Sociales ou d'obligations de la Société; ou
- ou autrement liées à l'exercice de leurs pouvoirs et à la décharge de leurs responsabilités en lien avec la Société.

27. Décisions par résolution écrite.

27.1 Le Conseil de Gérance peut adopter des résolutions à l'unanimité par des résolutions circulaires lorsqu'il exprime son approbation par écrit, par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen similaire de communication. Chacun des Gérants peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements constituant la preuve de l'adoption des résolutions. La date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

27.2 Le Conseil de Gérance doit veiller à ce que la Société tienne un registre, par écrit, pendant au moins cinq (5) ans à compter de la date de la décision enregistrée, de toutes les décisions adoptées à l'unanimité ou à la majorité des voix par le Conseil de Gérance.

27.3 Les décisions du gérant unique seront enregistrées dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Des copies ou des extraits de ces procès-verbaux pouvant être produits lors de procédures judiciaires ou autres, seront signé(e)s par le gérant unique.

28. Vacance d'un poste de gérant.

28.1 En cas de vacance d'un poste de Gérant par suite de décès, d'incapacité juridique, de faillite, de démission ou pour tout autre motif, ladite vacance peut être pourvue à titre temporaire pendant une période n'excédant pas le mandat initial du Gérant remplacé par les Gérants restants jusqu'à l'Assemblée Générale suivante au cours de laquelle il sera adopté une décision quant à la nomination définitive, conformément aux dispositions légales en vigueur.

28.2 Si la vacance concerne le poste de gérant unique de la Société, cette vacance devra être pourvue sans délai par l'Assemblée Générale.

29. Règles supplémentaires à la discrétion des gérants. Sous réserve des présents Statuts et des dispositions en vigueur de la Loi de 1915, le Conseil de Gérance peut établir toute règle qu'il juge adéquate sur la façon de prendre des décisions, et de consigner ou de communiquer de telles règles aux Gérants.

Titre IV. - Droits des associés

30. Assemblées générales.

30.1 Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, au moins une assemblée générale des associés se tiendra dans les six (6) mois qui suivent la fin de chaque exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou dans tout autre endroit pouvant être précisé dans l'avis de convocation de ladite réunion. D'autres réunions des associés peuvent se tenir à tout autre endroit et à toute date pouvant être précisés dans l'avis respectif de convocation de la réunion (chacune une Assemblée Générale). Si l'ensemble des associés sont présents ou représentés à une Assemblée Générale et s'ils ont renoncé aux modalités relatives à la convocation, la réunion peut se tenir sans avis préalable ou publication.

30.2 Chaque associé disposera d'un droit de vote par Part Sociale dont il est le détenteur.

30.3 Un associé est capable d'exercer le droit de parler à une Assemblée Générale si cette personne est capable de communiquer à toutes les personnes assistant à l'assemblée, lors de l'assemblée, toutes les informations ou opinions de cette personne sur l'ordre du jour de l'assemblée.

30.4 Un associé est capable d'exercer le droit de vote à une Assemblée Générale lorsque:

- cet associé est capable de voter, pendant l'assemblée, sur les résolutions mises au vote lors de l'assemblée, et
- le vote de cet associé peut être pris en compte pour déterminer si ces résolutions sont adoptées ou non en même temps que les votes de tous les autres associés assistant à l'assemblée.

30.5 Les associés peuvent prendre toutes les mesures qu'ils jugent adéquates pour permettre à ceux qui assistent à une Assemblée Générale d'exercer leur droit de parole ou de vote lors de cette assemblée.

30.6 Excepté en cas de majorités supérieures prévues aux présents Statuts ou par la loi, les décisions collectives des associés de la Société ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social de la Société.

30.7 Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société ni obliger aucun des associés à augmenter sa participation dans la Société autrement qu'à l'unanimité des voix des associés.

30.8 Toute résolution de dissolution de la Société ou destinée à déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou de nommer les liquidateurs doit être adoptée conformément aux Lois du Luxembourg.

31. Présidence des assemblées générales.

31.1 Si les associés ont désigné un président, celui-ci préside les Assemblées Générales s'il est présent et souhaite le faire.

31.2 Si les associés n'ont pas désigné de président ou si le président ne souhaite pas présider l'assemblée ou ne se présente pas dans les dix (10) premières minutes de l'assemblée, l'assemblée doit nommer un autre associé pour présider l'assemblée, et la nomination du président de l'assemblée doit être le premier point à l'ordre du jour.

31.3 La personne qui préside une assemblée conformément au présent Article est appelée le président de l'assemblée.

31.4 Le Conseil de Gérance ou tout Gérant peut assister et prendre la parole aux Assemblées Générales, qu'ils soient ou non associés à la demande des associés. Le président de l'Assemblée Générale peut autoriser d'autres personnes qui ne sont:

31.4.1 ni associés de la Société;

31.4.2 ni autrement autorisées à exercer les droits d'associés en rapport avec des Assemblées Générales, à assister et prendre la parole à une Assemblée Générale.

32. Ajournement.

32.1 Si les personnes assistant à une Assemblée Générale n'atteignent pas le quorum (le cas échéant) dans la première demi-heure de l'heure prévue de début ou si le quorum cesse d'être réuni au cours de l'assemblée, le président de l'assemblée doit l'ajourner.

32.2 Le président de l'assemblée peut ajourner une Assemblée Générale à laquelle le quorum est réuni: (i) si l'assemblée consent à l'ajournement; ou (ii) s'il semble au président de l'assemblée que l'ajournement est nécessaire pour protéger la sécurité de personnes assistant à l'assemblée ou pour garantir que l'ordre du jour de l'assemblée soit traité correctement.

32.3 Le président de l'assemblée doit ajourner une Assemblée Générale si l'assemblée le lui ordonne. Lorsqu'il ajourne une Assemblée Générale, le président de l'assemblée doit: (i) soit indiquer la date, l'heure et le lieu auxquels elle est reportée soit indiquer qu'elle reprendra à la date, l'heure et dans le lieu que fixera le Conseil de Gérance; et (ii) respecter les instructions de l'assemblée quant à la date, l'heure et le lieu de report.

32.4 Si une assemblée ajournée doit se poursuivre plus de quatorze (14) jours après son ajournement, la Société doit l'annoncer avec au moins sept (7) jours francs d'avance (c'est-à-dire sans tenir compte du jour de l'assemblée ni du jour de la notification):

- aux mêmes personnes qui doivent être informées de la tenue de l'Assemblée Générale de la Société; et
- avec les mêmes informations qu'une telle convocation doit contenir.

32.5 Aucune question ne doit être traitée à une Assemblée Générale ajournée qui n'aurait pas pu être correctement traitée lors de l'assemblée si l'ajournement n'avait pas eu lieu.

33. Votes aux assemblées générales.

33.1 Une résolution mise au vote lors d'une Assemblée Générale est votée à main levée, à moins qu'un scrutin ne soit demandé en bonne et due forme conformément aux présents Statuts.

33.2 Aucune objection ne peut être soulevée quant à la qualification d'une personne votant à une Assemblée Générale, sauf à l'assemblée ou à l'assemblée ajournée au cours de laquelle le vote objecté est effectué, et tout vote non rejeté lors de l'assemblée est valide.

33.3 Toute objection de cette nature doit être signalée au président de l'assemblée, dont la décision est sans appel.

33.4 Il est possible de demander un scrutin sur une résolution:

33.4.1 avant l'Assemblée Générale où elle sera mise au vote; ou

33.4.2 lors d'une Assemblée Générale, soit avant le vote à main levée sur cette résolution, soit juste après la proclamation du résultat d'un vote à main levée sur cette résolution.

33.5 Un scrutin peut être demandé par:

33.5.1 le président de l'assemblée

33.5.2 la majorité des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société.

33.6 Une demande de scrutin peut être retirée si (i) le scrutin n'a pas encore eu lieu; et (ii) le président de l'assemblée consent au retrait. Les scrutins doivent se dérouler au moment et au lieu et de la façon choisis par le président de l'assemblée.

34. Teneur des procurations.

34.1 Les mandataires ne sont valablement nommés que par un avis écrit (une procuration) qui:

- indique le nom et l'adresse de l'associé donnant procuration;
- identifie la personne qui est le mandataire de cet associé et l'Assemblée Générale pour laquelle cette personne est nommée;
- est signé par ou pour le compte de l'associé donnant procuration ou est authentifié d'une façon à déterminer par le Conseil de Gérance; et
- est remis à la Société conformément aux présents Statuts et aux instructions de la convocation à l'Assemblée Générale à laquelle il se rapporte.

34.2 La Société peut exiger que les procurations soient fournies sous une forme particulière et peut demander différentes formes pour différentes fins.

34.3 Les procurations peuvent stipuler comment le mandataire qu'elles désignent doit voter (ou que le mandataire doit s'abstenir de voter) sur une ou plusieurs résolutions.

35. Remise des procurations.

35.1 Une personne ayant le droit d'assister, de prendre la parole ou de voter (à main levée ou dans un scrutin) lors d'une Assemblée Générale conserve ce droit pour cette assemblée ou son ajournement même si une procuration valable a été remise à la Société par ou pour le compte de cette personne.

35.2 Toute nomination au titre d'une procuration peut être révoquée par notification écrite remise à la Société par ou pour le compte du mandant par lequel ou pour le compte duquel la procuration a été donnée.

35.3 La révocation d'une procuration ne prend effet que si elle est remise avant le début de l'assemblée ou de l'assemblée ajournée à laquelle elle se rapporte.

35.4 Si une procuration n'est pas signée par le mandant, elle doit être accompagnée d'une preuve écrite de l'autorité de la personne qui l'a signée de la signer pour le compte du mandant.

36. Résolutions des associés.

36.1 Aussi longtemps que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être adoptées par vote écrit des associés plutôt que lors d'une Assemblée Générale sous réserve que chaque associé reçoive le texte précis des résolutions ou des décisions à adopter et donne son vote par écrit.

36.2 En cas d'associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs accordés à l'Assemblée Générale par les Lois du Luxembourg et par les présents Statuts. Dans ce cas, toute référence dans les présentes à «l'assemblée générale des associés» sera interprétée comme une référence à l'associé unique, en fonction du contexte et selon le cas, et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Titre V. - Exercice social - Comptes annuels - Allocation des bénéfices - Dividendes intérimaires

37. Exercice social et comptes annuels.

37.1 L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

37.2 À l'expiration de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le Conseil de Gérance établit un inventaire des actifs et des passifs de la Société, le bilan et le compte de résultats conformément à la loi.

37.3 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social de la Société.

37.4 Les sommes allouées à une réserve de la Société par un associé peuvent être également affectées à la réserve légale si l'associé ayant effectué cet apport accepte cette affectation.

37.5 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société peut être réduite en proportion de telle sorte qu'elle n'excède pas dix pour cent (10 %) du capital social de la Société.

37.6 Sur recommandation du Conseil de Gérance, l'Assemblée Générale déterminera la façon dont le solde des bénéfices de la Société sera employé conformément aux Lois du Luxembourg et aux présents Statuts.

38. Allocation des bénéfices sur les parts sociales.

38.1 Des distributions seront faites aux associés en proportion du nombre de Parts Sociales qu'ils détiennent dans la Société.

38.2 Le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires sur la base d'états financiers intermédiaires établis par le Conseil de Gérance montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution. Les montants à distribuer ne peuvent pas excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés du report bénéficiaire et des réserves distribuables, mais déduction faite des pertes reportées antérieures et des montants à affecter à une réserve que les Lois du Luxembourg ou les présents Statuts ne permettent pas de distribuer.

38.3 Toute prime d'émission, prime assimilée ou autre réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés sous réserve des dispositions des Lois du Luxembourg et des présents Statuts.

38.4 Lorsqu'un dividende ou une autre somme constituant une distribution est dû au titre d'une Part Sociale, il doit être payé par l'un ou plusieurs des moyens suivants:

38.4.1 virement vers un compte bancaire ou d'une société d'épargne immobilière spécifié par le bénéficiaire de la distribution par écrit ou par tout autre moyen décidé par le Conseil de Gérance; ou

38.4.2 tout autre moyen de paiement convenu entre le Conseil de Gérance et l'associé bénéficiaire de la distribution par écrit ou par tout autre moyen décidé par le Conseil de Gérance.

39. Distributions en nature.

39.1 Sous réserve des conditions d'émission de la Part Sociale en question, la Société peut décider, par résolution des associés sur la recommandation du Conseil de Gérance, de payer tout ou partie d'un dividende ou d'une autre distribution due pour une Part Sociale en transférant des actifs en nature de valeur équivalente (y compris, notamment, des Parts Sociales ou d'autres valeurs mobilières de toute société).

39.2 Afin de verser une distribution en nature, le Conseil de Gérance peut prendre les dispositions qu'il juge adéquates, et y compris, notamment, en cas de difficulté relative à la distribution:

39.2.1 fixer la valeur de certains actifs;

39.2.2 payer en numéraire à tout bénéficiaire de distribution sur la base de cette valeur afin d'ajuster les droits des bénéficiaires; et

39.2.3 confier des actifs à des fiduciaires.

40. Renonciation aux distributions. Les bénéficiaires d'une distribution peuvent renoncer à leur droit à dividende ou autre distribution dû pour une Part Sociale en notifiant ce souhait par écrit à la Société.

41. Pouvoir de capitaliser et appropriation des sommes capitalisées.

41.1 Sous réserve des présents statuts, le Conseil de Gérance peut, s'il y est autorisé par une résolution des associés:

41.1.1 décider de capitaliser tout bénéfice de la Société (qu'il soit ou non disponible à la distribution) qui n'est pas requis pour le versement d'un dividende, ou toute somme figurant au crédit du compte de prime d'émission de la Société ou de toute réserve de capital; et

41.1.2 affecter toute somme qu'il décide ainsi de capitaliser (une somme capitalisée) aux personnes qui y auraient eu droit si elle avait été distribuée par voie de dividende (les ayants droit) et dans les mêmes proportions.

41.2 Les sommes capitalisées doivent être affectées:

41.2.1 pour le compte des ayants droit, et

41.2.2 dans les mêmes proportions que le dividende leur aurait été distribué.

41.3 Toute somme capitalisée peut être affectée au paiement de nouvelles Parts Sociales d'un montant nominal égal à la somme capitalisée, qui sont ensuite allouées créditées comme entièrement payées aux ayants droit ou selon leurs instructions.

41.4 Une somme capitalisée qui a été prise sur les bénéfices disponibles à la distribution peut être affectée au paiement de nouvelles obligations de la Société, qui sont ensuite allouées créditées comme entièrement payées aux ayants droit ou selon leurs instructions.

41.5 Sous réserve des présents Statuts le Conseil de Gérance peut:

41.5.1 affecter les sommes capitalisées conformément aux Articles 41.3 et 41.4 partiellement d'une façon et partiellement d'une autre;

41.5.2 prendre les dispositions qu'il juge adéquates pour les Parts Sociales ou obligations devenant distribuables en fractions au titre du présent Article (y compris l'émission de certificats fractionnés ou les paiements en numéraire); et

41.5.3 autoriser toute personne à conclure avec la Société pour le compte de tous les ayants droit un accord contraignant concernant l'allocation qui leur est faite des Parts Sociales et obligations au titre du présent Article.

Titre VI. - Audit et surveillance et indemnité

42. Commissaire(s).

42.1 Si et tant que la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaire(s). L'assemblée générale des associés nommera le ou les commissaire(s) et fixera la durée de leur mandat.

42.2 Tout commissaire peut être démis de son mandat à tout moment, sans préavis et sans cause par l'assemblée générale des associés.

42.3 Les commissaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

42.4 Si les associés de la Société nomment un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) conformément à la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, l'institution du ou des commissaire(s) est supprimée.

42.5 Un réviseur d'entreprises agréé ne peut être démis de son mandat que par l'assemblée générale des associés pour un motif valable ou avec son accord.

Titre VII. - Liquidation

43. Dissolution et liquidation.

43.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'Assemblée Générale des associés qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments du ou des liquidateur(s). Sauf disposition contraire, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

43.2 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes sera distribué aux associés proportionnellement aux Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux.

Titre VIII. - Articles finaux

44. Dispositions administratives.

44.1 Sous réserve des présents Statuts, tout ce qui peut être envoyé ou fourni par ou à la Société au titre des présents Statuts peut être envoyé ou fourni par tous les moyens prévus par la Loi de 1915 pour les documents ou informations que les dispositions de cette loi autorisent ou requièrent d'envoyer ou de fournir par ou à la Société.

44.2 Sous réserve des présents Statuts, tout document ou notification à envoyer ou à fournir au Conseil de Gérance, en lien avec la prise de décisions par le Conseil de Gérance, peut être également envoyé ou fourni par les moyens demandés par ce Conseil de Gérance pour l'envoi ou la fourniture de tels documents ou notifications pour la période donnée y compris, notamment, sous forme électronique.

44.3 S'ils ont été adressés correctement, les notifications ou les documents envoyés au Conseil de Gérance sous forme électronique sont réputés avoir été reçus à la date de l'envoi, et les notifications ou les documents envoyés par courrier postal sont réputés avoir été reçus le jour ouvrable suivant la date de l'envoi par la poste, dans tous les cas que la notification ait été ou non effectivement reçue.

45. Sceaux de la société.

45.1 La Société peut disposer d'un sceau mais elle n'y est pas obligée. Tout sceau ne peut être utilisé que par l'autorité du Conseil de Gérance

45.2 Le Conseil de Gérance peut décider par quels moyens et sous quelle forme le sceau doit être utilisé.

45.3 Sauf décision contraire du Conseil de Gérance, si la Société dispose d'un sceau et que celui-ci est apposé sur un document, le document doit également être signé par au moins deux Gérants ou, le cas échéant, par le gérant unique.

45.4 Le Conseil de Gérance peut décider de prendre des dispositions en faveur des employés ou anciens employés de la Société ou de l'une de ses filiales (à l'exception des Gérants, anciens Gérants ou Gérants de fait) en lien avec la cessation ou le transfert à toute personne de tout ou partie des activités de la Société ou de la filiale conformément avec la ou les loi(s) en vigueur.

46. Interprétation et lois du Luxembourg.

46.1 Dans les présents Statuts une référence:

- (sauf si le contexte exige une interprétation différente) au singulier comprend le pluriel et vice versa;
- à une «personne» fait référence à un individu, une entreprise, une société ou tout autre personne morale, un gouvernement, un état ou un organisme d'état ou une entreprise en commun, une association ou un partenariat, un comité d'entreprise ou une instance représentative du personnel (ayant ou non une personnalité morale distincte);
- à une disposition législative ou réglementaire comprend toutes les modifications qui y ont été apportées et toutes ses remises en vigueur (avec ou sans modifications);
- les termes «comprend», «comprennent» et «y compris» sont réputés être suivis par le terme «notamment» et il ne sera pas donné un sens restrictif à des mots généraux du fait qu'ils sont précédés ou suivis de mots indiquant une catégorie particulière d'actes, de questions ou d'éléments, ou d'exemples compris dans le sens des mots généraux;
- les titres des présents Statuts n'influencent aucunement leur interprétation.

46.2 En plus des ces Statuts, la Société est aussi régie par toutes les dispositions en vigueur des Lois du Luxembourg.

47. Modifications apportées aux statuts. Toute modification des présents Statuts requiert l'accord de (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice social de la Société débutera à la date de sa constitution et se terminera le 31 décembre 2015.

Souscription / libération

Les Statuts ainsi établis, la partie comparante déclare souscrire à l'entière du capital social de la Société comme suit:

Souscripteur	Nombre de Parts Sociales	Montant souscrit	% du capital social de la Société
Standard Life Assurance (HWPF) Luxembourg S.à r.l.	12.500	EUR 12.500	100%

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par un versement en numéraire de sorte que le montant de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

Résolutions de l'associé unique:

L'associé unique a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. L'associé unique a décidé de fixer à trois (3) le nombre de gérants de la Société et a aussi décidé de nommer les personnes suivantes comme gérants de la Société pour une durée illimitée:

- Anne-Marie Kidd, née le 1 Mai 1968 à Gloucester (Grande-Bretagne), ayant son adresse professionnelle au 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Münsbach, Luxembourg;
- Paul Lawrence, né le 25 mai 1970 à Rotherham (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; et
- Paolo Alonzi, né le 10 juin 1972 à Edinburgh (Grande-Bretagne), ayant son adresse professionnelle au 1, George Street, Edinburgh EH2 2LL, Grande-Bretagne.

2. L'associé unique a décidé d'établir le siège social de la Société au 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Münsbach, Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la partie comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Thailly, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 octobre 2014. Relation: EAC/2014/14165. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014169434/1218.

(140192952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2014.

Lennox Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 184.578.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth day of September.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) Elara LLC, a limited liability company incorporated and validly existing under the laws of the state of Delaware (USA), having its registered office at 1811 Silverside Road, Wilmington DE 19810 and registered with the register of the State of Delaware under number 5348426,

duly represented by Mrs. Katarina GERARD, lawyer, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg by virtue of a power of attorney given under private seal in New York, United States of America on 28 September 2014,

2) Rhea Holdings LLC, a limited liability company incorporated and validly existing under the laws of the State of Delaware (USA), having its registered office at 1811 Silverside Road, Wilmington DE 19810 and registered with the register of the State of Delaware under number 5348422,

duly represented by Mrs. Katarina GERARD, lawyer, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg by virtue of a power of attorney given under private seal in New York, United States of America on 26 September 2014,

3) 2321 Capital LLC, a limited liability company incorporated and validly existing under the laws of the State of Delaware (USA), having its registered office at One Commerce Center, 1201 Orange St. 600, Wilmington DE 19899 and registered with the register of the State of Delaware under number 5286678,

duly represented by Mrs. Katarina GERARD, lawyer, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg by virtue of a power of attorney given under private seal in New York, United States of America on 26 September 2014.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be submitted together with it to the registration authorities.

The presaid appearing parties, represented as here above stated, have requested the undersigned notary to state that they are all the members (the "Members") representing the entire corporate capital of the company Lennox Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 184.578, incorporated pursuant to a notarial deed received by Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg, on 12 February 2014, published in the Luxembourg Official Gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) under number 1075 on 28 April 2014 and whose articles of association have been amended pursuant a notarial deed received by the undersigned notary on 24 April 2014, published in the Luxembourg Official Gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) under number 1867 on 17 July 2014 (the "Company").

Such appearing parties, represented as here above stated, have requested the undersigned notary to state the following resolutions that they take in their capacity as Members of the Company:

First resolution

The Members unanimously resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of thirty-six thousand one hundred Euros (EUR 36,100.-), so as to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) corporate units with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, to an amount of forty-eight thousand six hundred Euros (EUR 48,600.-) represented by forty-eight thousand six hundred (48,600) corporate units with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

Second resolution

The Members unanimously resolved to issue to Flamand Capital LLC, a limited liability company incorporated and validly existing under the laws of the State of Delaware (USA), having its registered office at 1811 Silverside Road, Wilmington DE 19810 and registered with the register of the State of Delaware under number 5494378 ("Flamand LLC"), thirty-six thousand one hundred (36,100) new corporate units with a par value of one Euro (EUR 1.-) each and having the same rights and obligations as the existing corporate units of the Company.

Subscription and payment

There after appeared Mrs. Katarina GERARD, previously named, acting in her capacity as duly appointed attorney of Flamand LLC, by virtue of a power of attorney given under private seal in Berlin, Germany on 29 September 2014, which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be submitted together with it to the registration authorities.

The appearing party declared subscribing, in the name and on behalf of Flamand LLC, thirty-six thousand one hundred (36,100) new corporate units with a par value of one Euro (EUR 1.-) each and to make payment of such new corporate units in full through a contribution in cash.

Evidence of the payment of the above subscription price of a total amount of thirty-six thousand one hundred Euros (EUR 36,100.-) was provided to the undersigned notary who stated it.

Thereupon, the Members unanimously resolved to acknowledge the said subscription and payment and to approve the issuance and the allotment of thirty-six thousand one hundred (36,100) new corporate units with a par value of one Euro (EUR 1.-) each as new fully paid-up corporate units to Flamand LLC.

As a consequence thereof, the Members and Flamand LLC took the below resolutions in their capacity as new members of the Company (the "New Members").

Third resolution

The New Members unanimously resolved to adopt the United States Dollar (USD) as currency of the Company instead of Euro (EUR).

Fourth resolution

The New Members unanimously resolved to (i) delete the nominal value of the corporate units of the Company and (ii) convert the corporate capital of the Company from its current amount of forty-eight thousand six hundred Euros (EUR 48,600.-) represented by forty-eight thousand six hundred (48,600) corporate units without indication of nominal value, into its equivalent amount in United States Dollars, being sixty-one thousand seven hundred twenty-two United States Dollars (USD 61,722.-), represented by forty-eight thousand six hundred (48,600) corporate units without indication of nominal value, using the exchange rate fixed by the European Central Bank as of 29 September 2014, being one Euro (EUR 1.-) against one United States Dollar and twenty-seven Cents (USD 1.27), so that the Company's corporate capital will now amount to sixty-one thousand seven hundred twenty-two United States Dollars (USD 61,722.-) represented by forty-eight thousand six hundred (48,600) corporate units without indication of nominal value.

Evidence of the exchange rate EUR/USD applicable on 29 September 2014 has been provided to the undersigned notary through financial official publication that will remain attached to the present deed.

Fifth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the New Members unanimously resolved to subsequently amend article 5 of the consolidated articles of association of the Company which shall henceforth be read as follows:

" **Art. 5.** The subscribed capital is set at sixty-one thousand seven hundred twenty-two United States Dollars (USD 61,722.-) represented by forty-eight thousand six hundred (48,600) corporate units without indication of nominal value."

Sixth resolution

Pursuant to article 9 paragraph 2 of the consolidated articles of association of the Company, the New Members unanimously resolved to approve the following contemplated transfers of the corporate units of the Company:

- transfer by the company Elara LLC, prenamed, of its four hundred eighty-six (486) corporate units without indication of nominal value, to STL Holdings LLC, a limited liability company incorporated and validly existing under the laws of the state of Delaware (USA), having its registered office at One Commerce Center - 1201 Orange St. #600, Wilmington DE 19899 and registered with the register of the State of Delaware under number 5605623, on or about September 2014;

- transfer by the company Elara LLC, prenamed, of its five thousand two hundred sixty-four (5,264) corporate units without indication of nominal value, to MSaxon LLC, a limited liability company incorporated and validly existing under the laws of the state of Delaware (USA), having its registered office at One Commerce Center - 1201 Orange St. #600, Wilmington DE 19899 and registered with the register of the State of Delaware under number 322186, on or about September 2014;

- transfer by the company Rhea Holdings LLC, prenamed, of its four thousand five hundred (4,500) corporate units without indication of nominal value, to MSaxon LLC, prenamed, on or about September 2014;

- transfer by the company 2321 Capital LLC, prenamed, of its two thousand two hundred fifty (2,250) corporate units without indication of nominal value, to MSaxon LLC, prenamed, on or about September 2014.

The New Members unanimously resolved to approve STL Holdings LLC and MSaxon LLC, prenamed, as new members of the Company with effect at completion of the above transfers.

Notice of such transfers shall be filed by the Company with the Luxembourg Trade and Companies Register and published in the Luxembourg Official Gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations), after completion of such transfers.

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately one thousand seven hundred Euro (EUR 1,700.-).

WHEREOF, The present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuvième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) Elara LLC, une société valablement constituée et régie par les lois de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social au 1811 Silverside Road, Wilmington DE 19810 et inscrite au registre de l'Etat du Delaware sous le numéro 5348426,

ici dûment représentée par Maître Katarina GERARD, avocat, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York, les Etats-Unis d'Amérique en date du 28 septembre 2014,

2) Rhea Holdings LLC, une société valablement constituée et régie par les lois de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social au 1811 Silverside Road, Wilmington DE 19810 et inscrite au registre de l'Etat du Delaware sous le numéro 5348422,

ici dûment représentée par Maître Katarina GERARD, avocat, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York, les Etats-Unis d'Amérique en date du 26 septembre 2014,

3) 2321 Capital LLC, une société valablement constituée et régie par les lois de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social au One Commerce Center, 1201 Orange St. 600, Wilmington DE 19899 et inscrite au registre de l'Etat du Delaware sous le numéro 5286678,

ici dûment représentée par Maître Katarina GERARD, avocat, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York, les Etats-Unis d'Amérique en date du 26 septembre 2014.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesdites parties comparantes, représentées comme indiquées ci-dessus, ont demandé au notaire instrumentant de constater qu'elles sont les associés (les «Associés») représentant l'intégralité du capital social de la société Lennox Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184.578, constituée suivant acte notarié reçu par Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 12 février 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1075 du 28 avril 2014 et lesquels statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 24 avril 2014, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1867 du 17 juillet 2014 (la «Société»).

Les prédites parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes qu'elles prennent en leur qualité d'Associés de la Société:

Première résolution

Les Associés ont décidé à l'unanimité d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trente-six mille cent Euros (EUR 36.100,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, au montant de quarante-huit mille six cents Euros (EUR 48.600,-) représenté par quarante-huit mille six cents (48.600) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Deuxième résolution

Les Associés ont décidé à l'unanimité d'émettre à Flamand Capital LLC, une société valablement constituée et régie par les lois de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social au 1811 Silverside Road, Wilmington DE 19810 et inscrite au registre de l'Etat du Delaware sous le numéro 5494378 ("Flamand LLC"), trente-six mille cent (36.100) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes de la Société.

Souscription et libération

A alors comparu Madame Katarina GERARD, prénommée, agissant en sa qualité de mandataire de Flamand LLC, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée à Berlin, Allemagne, en date du 29 septembre 2014, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante a déclaré souscrire, au nom et pour le compte de Flamand LLC, trente-six mille cent (36.100) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune et de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales, par un apport en numéraire.

Preuve du paiement du prix de souscription susmentionné d'un montant total de trente-six mille cent Euros (EUR 36.100,-) a été fournie au notaire instrumentant qui le confirme.

Dès lors, les Associés ont décidé à l'unanimité de reconnaître ladite souscription et ledit paiement et d'approuver l'émission et l'allocation des trente-six mille cent (36.100) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, en tant que nouvelles parts sociales intégralement libérées, à Flamand LLC.

En conséquence, les associés actuels de la Société et Flamand LLC ont pris les résolutions ci-dessous en leur qualité de nouveaux associés de la Société (les «Nouveaux Associés»).

Troisième résolution

Les Nouveaux Associés ont décidé à l'unanimité d'adopter le dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD) comme devise de la Société en remplacement de l'Euro (EUR).

Quatrième résolution

Les Nouveaux Associés ont décidé à l'unanimité de (i) supprimer la valeur nominale des parts sociales de la Société et (ii) convertir le capital social de la Société de son montant actuel de quarante-huit mille six cents Euros (EUR 48.600,-) représenté par quarante-huit mille six cents (48.600) parts sociales sans désignation de valeur nominale, dans un montant équivalent en dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD), étant de soixante-un mille sept cent vingt-deux dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 61.722,-), représenté par quarante-huit mille six cents (48.600) parts sociales sans désignation de valeur nominale, en utilisant le taux de change fixé par la Banque centrale européenne en date du 29 septembre 2014, étant d'un Euro (EUR 1,-) contre un dollar des Etats-Unis d'Amérique et vingt-sept centimes (USD 1.27) de façon à ce que le capital social de la Société s'élèvera à soixante-un mille sept cent vingt-deux dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 61.722,-), représenté par quarante-huit mille six cents (48.600) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

La preuve du taux de change EUR/USD applicable au 29 septembre 2014 a été produite au notaire instrumentant à travers la publication officielle du taux qui sera annexée au présent acte.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, les Nouveaux Associés ont décidé à l'unanimité de modifier l'article 5 des statuts coordonnés de la Société qui devra dorénavant être lu comme suit:

«Le capital social souscrit est fixé à soixante-un mille sept cent vingt-deux dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 61.722,-) représenté par quarante-huit mille six cents (48.600) parts sociales sans désignation de valeur nominale.»

Sixième résolution

Conformément au paragraphe 2 de l'article 9 des statuts coordonnés de la Société, les Nouveaux Associés ont décidé à l'unanimité d'approuver les transferts suivants envisagés des parts sociales de la Société:

- transfert par la société Elara LLC, prénommée, de ces quatre cent quatre-vingt-six (486) parts sociales sans désignation de valeur nominale, à STL Holdings LLC, une société valablement constituée et régie par les lois de l'Etat du Delaware

(Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social au One Commerce Center - 1201 Orange St. #600, Wilmington DE 19899 et inscrite au registre de l'Etat du Delaware sous le numéro 5605623, en ou vers septembre 2014;

- transfert par la société Elara LLC, prénommée, de ces cinq mille deux cent soixante-quatre (5.264) parts sociales sans désignation de valeur nominale, à MSaxon LLC, une société valablement constituée et régie par les lois de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social au One Commerce Center - 1201 Orange St. #600, Wilmington DE 19899 et inscrite au registre de l'Etat du Delaware sous le numéro 322186, en ou vers septembre 2014;

- transfert par la société Rhea LLC, prénommée, de ces quatre mille cinq cents (4.500) parts sociales sans désignation de valeur nominale, à MSaxon LLC, prénommée, en ou vers septembre 2014;

- transfert par la société 2321 Capital LLC, prénommée, de ces deux mille deux cent cinquante (2.250) parts sociales sans désignation de valeur nominale, à MSaxon LLC, prénommée, en ou vers septembre 2014;

Les Nouveaux Associés ont décidé à l'unanimité d'approuver STL Holdings LLC et MSaxon LLC, prénommées, comme nouveaux associés de la Société avec effet à la date de réalisation des transferts ci-dessus.

L'avis de publication relatif à ces transferts doit être déposé par la Société au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, après la réalisation des ces transferts.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à mille sept cents euros (1.700,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des personnes comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: K. GERARD, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 octobre 2014. LAC/2014/45791. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 30 octobre.

Référence de publication: 2014169190/234.

(140193363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2014.

Antin Infrastructure Luxembourg III, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 149.628.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-third day of October, before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appears,

Antin Infrastructure Partners FCPR, a joint ownership of securities (fonds commun de placement à risques) as defined in article L 214-20 of the French Monetary and Financial Code, having its office at 374, rue Saint-Honoré, F-75001 Paris, represented by Antin Infrastructure Partners (AIP) SAS, its management company, having its registered office at 374, rue Saint-Honoré, F-75001 Paris, registered with the Paris trade and companies registry under number 487 530 677, represented by Mr Alain Rauscher, President of Antin Infrastructure Partners (AIP) SAS (the Sole Shareholder),

represented by Olivier Thill, jurist, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal on 22 October 2014.

The power of attorney from the Sole Shareholder, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder requests the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder holds all the 1,250 (one thousand two hundred fifty) shares, with a par value of EUR 10 (ten euro) each, representing the entire share capital of Antin Infrastructure Luxembourg III, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 149.628 (the Company). The Company was incorporated on 22 October 2009 pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°2529 of 29 December 2009. The articles of association of the Company (the Articles)

were amended on 21 March 2011 by a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°1298 of 16 June 2011.

II. The Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with Article 200-2 of the act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act).

III. The Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

1. Decision to wind-up the Company and to put the Company into liquidation;
2. Decision to give discharge (quitus) to the managers of the Company for the performance of their duties;
3. Appointment of the liquidators in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidators);
4. Determination of the powers of the Liquidators, and of the liquidation procedure of the Company;
5. Miscellaneous.

IV. The Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to wind-up the Company and to put the Company into liquidation.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to give full discharge to the managers of the Company for the performance of its duties until the date hereof.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Mrs Mélanie Biessy, with professional address at 374, rue Saint-Honoré, F-75001 Paris, Mr José Maria Trias, with professional address at 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, and Mr Jean-François Bouchoms, with professional address at 15, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, as Liquidators.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to confer to the Liquidators, acting jointly, the broadest powers set forth in articles 144 et seq. of the Companies Act.

The Sole Shareholder further resolves that the Liquidators shall, by resolutions passed unanimously, be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Companies Act, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholders. The Liquidators may delegate their powers for specific defined operations or tasks to one or several persons or entities, although they will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidators, acting jointly on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company, the discharge of its liabilities and the disposal of its assets.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidators to make, in their sole discretion and by unanimous decision, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders, in accordance with article 148 of the Companies Act.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, and that at the request of the appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the appearing party, the appearing party signs together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-troisième jour du mois d'octobre, devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,

A COMPARU:

Antin Infrastructure Partners FCPR, un fonds commun de placement à risques tel que défini dans l'article L 214-20 du Code Monétaire et Financier français, ayant son siège au 374, rue Saint-Honoré, F-75001 Paris, représentée par Antin Infrastructure Partners (AIP) SAS, sa société de gestion, ayant son siège social au 374, rue Saint-Honoré, F-75001 Paris, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 487 530 677, représentée par Monsieur Alain Rauscher, Président de Antin Infrastructure Partners (AIP) SAS (l'Associé Unique),

représentée par Olivier Thill, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 22 octobre 2014.

Cette procuration de l'Associé Unique, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique demande au notaire instrumentant d'acter que:

I. L'Associé Unique détient l'intégralité des 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune et représentant l'intégralité du capital social de Antin Infrastructure Luxembourg III, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 149.628 (la Société). La Société a été constituée le 22 octobre 2009 suivant un acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°2529 du 29 décembre 2009. Les statuts de la société ont été modifiés le 21 mars 2011 par acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°1298 du 16 juin 2011.

II. L'Associé Unique exerce les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires de la Société conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

III. L'Associé Unique désire prendre des résolutions sur les points suivants:

- (1) Dissolution de la Société et décision de mettre la société en liquidation volontaire;
- (2) Décision de donner décharge (quitus) aux gérants de la Société pour l'exécution leurs mandats.
- (3) Nomination des liquidateurs en relation avec la liquidation volontaire de la Société (les Liquidateurs).
- (4) Détermination des pouvoirs à conférer aux Liquidateurs et détermination de la procédure de liquidation de la Société; et
- (5) Divers.

IV. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de dissoudre la Société et de mettre la Société en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de donner décharge (quitus) aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à la date du présent acte.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de nommer Mme Mélanie Biessy, avec adresse professionnelle au 374, rue Saint-Honoré, F-75001 Paris, M. José Maria Trias, avec adresse professionnelle au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et M. Jean-François Bouchoms, avec adresse professionnelle au 15, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, comme Liquidateurs.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'attribuer aux Liquidateurs, agissant conjointement, tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la Loi de 1915.

L'Associé Unique décide que les Liquidateurs sont autorisés à passer, par résolutions adoptées à l'unanimité, tous actes et procéder à toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi de 1915, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires. Les Liquidateurs pourront déléguer leurs pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales mais resteront les seuls responsables des opérations et tâches qu'ils auraient ainsi déléguées.

L'Associé Unique décide en outre d'autoriser les Liquidateurs, agissant conjointement au nom de la Société en liquidation, à exécuter et accomplir les obligations issues de tout contrat ou document nécessaire à la liquidation de la Société, à l'acquittement de ses dettes et la cession de ses actifs.

L'Associé Unique décide par ailleurs d'autoriser les Liquidateurs, à leur seule discrétion et par décision unanime, à verser des acomptes en numéraire ou en nature sur le boni de liquidation aux actionnaires, conformément à l'article 148 de la Loi de 1915.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte sont estimés approximativement à la somme de mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare à la requête du mandataire de l'Associé Unique que le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, à la même date qu'en tête du présent acte, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de l'Associé Unique, le mandataire de l'Associé Unique a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: O. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 octobre 2014. LAC/2014/50289. Reçu douze euros EUR 12,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Référence de publication: 2014169538/144.

(140194250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Kaliel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 189.248.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé le 30 octobre 2014 que Maître Pierre Metzler, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, a cédé douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la Société, soit la totalité des parts sociales de la Société, à la société China Airport Synergy Investment Limited, société de droit hongkongais établie et ayant son siège social au 28F/F, Far East Finance Centre, Hong-Kong et inscrite au Registre des Sociétés de Hong-Kong sous le numéro 2087214.

La société China Airport Synergy Investment Limited devient donc l'associée unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014169851/15.

(140193676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Immobilière sans Frontières, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-5863 Alzingen, 30, allée de la Jeunesse Sacrifiée 1940-1945.

R.C.S. Luxembourg B 39.422.

EXTRAIT

Associés

Le gérant unique prend note des trois conventions de cessions de parts sociales suivantes datées au 31 octobre 2014:

- Cession de 125 parts sociales par Madame Pascale Kontz à Monsieur Ferdinand Kontz
- Cession de 125 parts sociales par Monsieur Steve Kontz à Monsieur Ferdinand Kontz
- Cession de 125 parts sociales par Madame Micheline Schleck à Monsieur Ferdinand Kontz

Il résulte des cessions que Monsieur Ferdinand Kontz est devenu associé unique de la société et possède dorénavant la totalité des 500 parts émises par la société.

Référence de publication: 2014169830/15.

(140193842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

HW Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 183.248.

L'an deux mille quatorze, le vingt et un octobre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "HW HOLDING S.A.", inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 183.248, ayant son siège social au

18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentaire en date du 23 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 598 du 6 mars 2014.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Marilyn KRECKÉ, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois cent dix (310) actions ordinaires de classe A et les cinq mille (5.000) actions ordinaires de classe B d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cinq cent trente et un mille euros (EUR 531.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, la société LISOLUX S.à r.l., inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 117.503, ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Zianveni, M. Krecké, G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 octobre 2014. LAC/2014/50286. Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Référence de publication: 2014169812/51.

(140193916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

TPG Almindus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 190.383.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 octobre 2014.

Pour statuts coordonnés

Référence de publication: 2014170758/11.

(140194744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2014.
